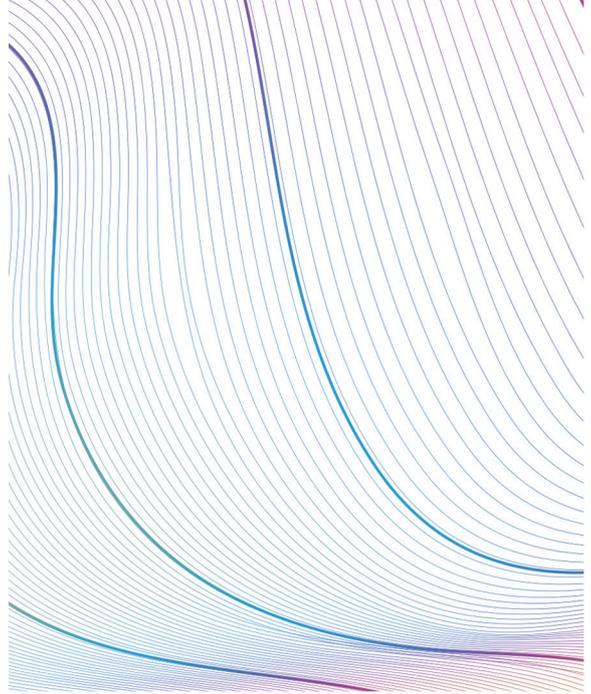


BULLETIN MUNICIPAL

//2020



BONNEVAL-CELLIERS-DOUCY-FEISSONS-SUR-ISERE-NAVES-NOTRE-DAME-DE-BRIANCON-PETIT-COEUR-PUSSY



Fleurs et plantes
Evènementiel
Dernier au revoir
Déco

Atelier des Fleurs

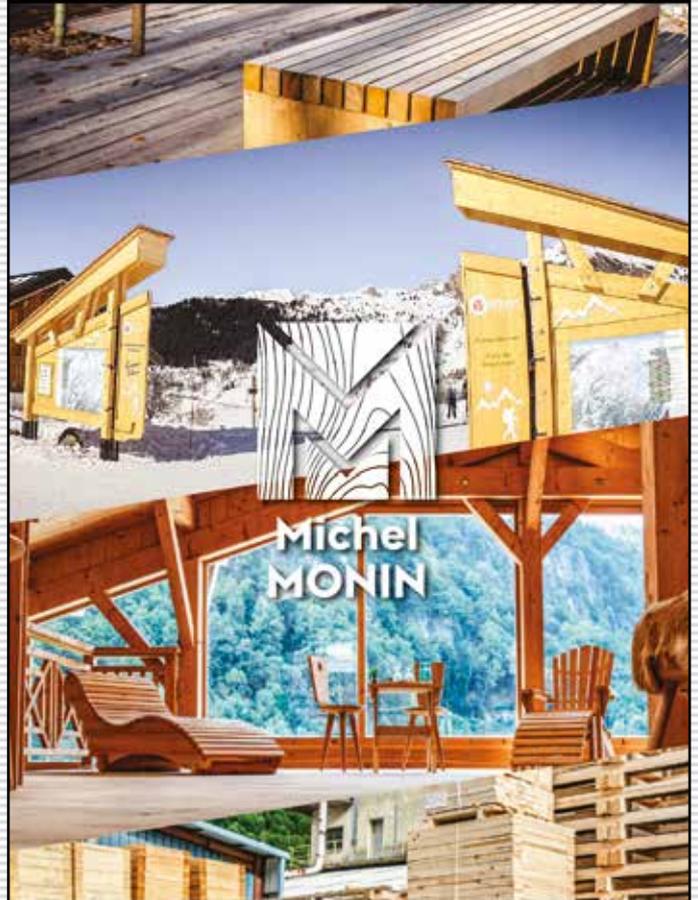
Artisan fleuriste
www.atelierdesfleurssavoie.com
04 79 55 43 84

Ouvert 7j/7
Livraison à domicile
Paiement CB par tél.

344 Grand rue
73260 AIGUEBLANCHE



CREATEUR DE SOLUTIONS BOIS PERSONNALISEES



Rendez-nous visite et découvrez notre salle d'exposition
www.monin-bois.fr contact@monin-bois.fr +33(0)4 79 22 51 47 Feissons-sur-Isère



BLANC TAILLEUR & CONTI ASSOCIÉS

Le chauffage, c'est notre métier



Bureau : 04 79 24 23 66

btcassocies@gmail.com

155 Montée sous Villoudry
73260 GRAND-AIGUEBLANCHE

ENTRETIENS
INSTALLATIONS
CHAUFFAGE

ATELIER BOIS CONCEPT



BOUVIER JEAN-MICHEL & JEAN-PHILIPPE

OSSATURE BOIS / CHARPENTE / COUVERTURE

www.atelier-bois-concept.fr

Z.A La Plantaz 73260 LA LECHERE / Tél. 04 79 24 07 46
info@atelier-bois-concept.fr

- 01** Édito
- 02** Vos élus
- 04** Côté mairie
- 06** Urbanisme & développement durable
- 09** Bien vivre ensemble
- 12** Station thermale
- 13** Pôle de santé
- 15** Vie associative
- 19** Vie scolaire
- 20** Vie communale
- 36** Numéros utiles



Nous tenons à remercier toute personne ayant contribué, par l'apport de documents, de photographies, à la préparation de cette nouvelle édition, que nous avons voulue plus illustrée et dynamique.

Remerciements aux commerçants, aux artisans, aux chefs d'entreprises pour leur participation au financement du bulletin de La Commune de La Léchère.

L'équipe Municipale

Directeur de la publication :

Jean-François ROCHAIX

Réalisation :

Le service communication de la Mairie
04 79 22 52 44

Régie Publicitaire :

Infocom Edition
Z.I Les Paluds - Pôle Performance
510 Avenue de Jouques - 13400 AUBAGNE
Tél. : 04 65 28 01 20 - Fax : 04 42 70 48 27
Site web : www.infocom-edition.fr
E.mail : contact@infocom-edition.fr

Impression :

Imprimerie spéciale de la société Infocom Edition

Dépôt légal : 2020/2021



En ouverture de ce petit éditorial, permettez-moi chers amis, de vous remercier pour la confiance que vous avez accordée et renouvelée à l'équipe que j'ai eu l'honneur de conduire lors de la dernière consultation municipale.

Malheureusement, en cette fin d'année bien peu clémente et anxiogène, il faut le dire, soyez certains que nous sommes et serons constamment à vos côtés dans l'espoir de jours meilleurs avec, au fond de nous, la certitude chevillée au corps que nous

vaincrons ce fléau qui accable tous ceux qui nous sont chers.

Ces difficultés ne doivent cependant pas entraver la belle mission que vous nous avez confiée.

Aussi, malgré la lourdeur et les contraintes du confinement, toute l'équipe municipale s'est rapidement mise à la tâche et les différentes commissions se sont empressées de réaliser leur ouvrage dans l'intérêt collectif.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel, pour leurs compétences et leur disponibilité, qui s'est aussitôt mobilisé afin de répondre aux questions et aux sollicitations bien légitimes de nos concitoyens.

Sur le plan scolaire, la rentrée a été effective malgré la complexité de son organisation, et s'est déroulée dans des conditions sanitaires constamment adaptées aux contraintes du jour.

A cette occasion, je tiens à féliciter et à remercier les équipes enseignantes et le personnel qui œuvrent au quotidien pour le bien-être de nos enfants. Je sais leur attention, leur professionnalisme, dans cette période qui réclame efforts et disponibilité constante.

Je n'oublierai pas tous ceux qui redoutent ou pâtissent d'une situation économique et sociale grave et qui sont pourtant des éléments essentiels au futur de notre communauté. Je pense ainsi aux petites entreprises, aux artisans, commerçants, qui souffrent eux aussi des conséquences d'une pandémie qui, chaque instant, dans un climat délétère, leur demandent adaptations et contraintes.

Je songe également aux salariés de Ferroglobe, soumis aux angoisses et incertitudes d'un plan qui peut menacer leur avenir et l'espoir de vivre sereinement au pays.

Qu'ils sachent, d'une part, qu'ils ont tout notre soutien, et, d'autre part, que nous suivrons avec attention leur devenir et celui de l'industrie locale si importante pour notre commune.

Il en est de même pour notre station Thermale qui, cette année, a été particulièrement et lourdement impactée par la Covid puisque le nombre de curistes est passé de 7200 en 2019 (dont 1200 en provenance de Brides-les-Bains) à 2000 en 2020. Nous partageons évidemment l'inquiétude de son personnel et de sa Direction que je tiens là aussi à féliciter et remercier pour leur attention constante, leur mobilisation permanente dans la volonté d'assurer la continuation des soins et des thérapies.

Je reste pour ma part constamment à l'écoute et mobilisé auprès des différentes instances étatiques, régionales, départementales, pour inciter et faciliter toute mesure et dispositif d'un soutien efficace. Nous aurons également, tout au long de notre mandat, la même écoute pour les associations qui forment le tissu dynamique de notre territoire.

L'an 2020 restera gravé dans nos mémoires. Ensemble, formons le vœu que 2021 soit l'année de la reprise, de l'espérance et du bien vivre ensemble.

Nous nous y emploierons à vos côtés avec détermination et la conscience de l'ampleur de la tâche...

Le Maire, Jean-François ROCHAIX



1^{er} rang de gauche à droite : Bernard GSELL, Aurore BRUNOD, Paul GUILLARD, Claudine GROS, François DUNAND, Jean-François ROCHAIX, Manon DECORTE, Philippe VERJUS, Ghislaine MORARD, Dominique COLLIARD.

2^{ème} rang de gauche à droite : Fabienne GUILLOT-HEDOUX, Sylvie MONEY, Sybille SAUTEL, Caroline PES, Stéphanie PRAT-CASALTA.

3^{ème} rang de gauche à droite : Nathalie GUYONNET, Gilles LABROSSE, Mireille RUFFIER-POUPELLOZ, Daniel AMATI, Joël CAUMONT, Charly MINJOZ.

4^{ème} rang de gauche à droite : Anne-Sophie JAY, Daniel COLLOMB, Robert BILLAT, David JUGAND, Damien MANDOLFO.

NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

Maire de la Léchère

Jean-François ROCHAIX, Vice-Président de la CCVA

MAIRES DÉLÉGUÉS

➤ BONNEVAL	Manon DECORTE
➤ CELLIERS	Paul GUILLARD
➤ DOUCY	Ghislaine MORARD
➤ FEISSONS-sur-ISERE	François DUNAND
➤ NAVES	Bernard GSELL
➤ ND DE BRIANÇON	Aurore BRUNOD
➤ PETIT-CŒUR	Philippe VERJUS
➤ PUSSY	Dominique COLLIARD

ADJOINTS

1 ^{er} adjoint	Chargée de la Vie culturelle et patrimoine : Claudine GROS
2 ^{ème} adjoint	Chargé des Finances : Daniel COLLOMB
3 ^{ème} adjoint	Chargée de la Communication, Tourisme et Thermalisme : Nathalie GUYONNET
4 ^{ème} adjoint	Chargé des Affaires sociales : Joël CAUMONT
5 ^{ème} adjoint	Chargée du Personnel : Mireille RUFFIER POUPELLOZ

CONSEILLERS MUNICIPAUX

➤ BONNEVAL	David JUGAND
➤ DOUCY	Charly MINJOZ
➤ FEISSONS-sur-ISERE	Daniel AMATI, Gilles LABROSSE, Stéphanie PRAT-CASALTA, Sybille SAUTEL
➤ ND DE BRIANÇON	Anne-Sophie JAY, Damien MANDOLFO
➤ PETIT-CŒUR	Christelle DUCOGNON, Fabienne GUILLOT-HEDOUX, Caroline PES
➤ PUSSY	Robert BILLAT, Sylvie MONEY

Vos élus

COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire préside de droit toutes les commissions.

Commission des Finances

Vice-président : Daniel COLLOMB

Membres : Aurore BRUNOD, Dominique COLLIARD, Manon DECORTE, François DUNAND, Bernard GSELL, Paul GUILLARD, Ghislaine MORARD, Philippe VERJUS.

Commission des Travaux, Agriculture et Forêts

Vice-président : Dominique COLLIARD

Membres : Aurore BRUNOD, François DUNAND, Bernard GSELL, Paul GUILLARD, David JUGAND, Ghislaine MORARD, Philippe VERJUS.

Commission Vie scolaire, Enfance, Jeunesse et sports

Vice-président : Aurore BRUNOD

Membres : Manon DECORTE, Fabienne GUILLOT-HEDOUX, Sylvie MONEY, Ghislaine MORARD, Caroline PES, Sybille SAUTEL.

Commission Urbanisme, Aménagement du territoire

Vice-président : Bernard GSELL

Membres : Aurore BRUNOD, Dominique COLLIARD, Manon DECORTE, François DUNAND, Paul GUILLARD, Damien MANDOLFO, Ghislaine MORARD, Philippe VERJUS.

Commission Vie associative

Vice-président : Charly MINJOZ

Membres : Manon DECORTE, Christelle DUCOGNON, Sylvie MONEY, Sybille SAUTEL.

Commission du Personnel

Vice-président : Mireille RUFFIER POUPELLOZ

Membres : Daniel AMATI, Joël CAUMONT, François DUNAND, Claudine GROS, Fabienne GUILLOT-HEDOUX.

Commission Communication, Tourisme et Thermalisme

Vice-président : Nathalie GUYONNET

Membres : Anne-Sophie JAY, Gilles LABROSSE, Charly MINJOZ, Ghislaine MORARD, Manon DECORTE

Commission Affaires sociales

Vice-président : Joël CAUMONT

Membres : Christelle DUCOGNON, Claudine GROS, Anne-Sophie JAY, Gilles LABROSSE, Sybille SAUTEL.

Commission Vie culturelle et patrimoine

Vice-président : Claudine GROS

Membres : Robert BILLAT, Nathalie GUYONNET, Charly MINJOZ, Sylvie MONEY, Caroline PES.

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE SITE INTERNET
ainsi que sur Facebook



www.facebook.com/MairieDeLaLechere

[WWW.LALECHERE.FR](http://www.lalechere.fr)

➤ ARRIVÉS LE 1^{ER} OCTOBRE

Marc VETTARD

Chargé de communication, Agent administratif Maison Des Services

Il quitte sa ville natale de région Parisienne pour laquelle il a exercé le métier de médiateur numérique une quinzaine d'année avant de devenir chargé de développement et de communication numérique. Il rejoint notre commune pour suppléer Karine à la Maison des Services et être en charge du service communication de la mairie.

Amandine RUFFIER

Affaires scolaires, Services à la population

Originaire de Feissons, Amandine était chargée de recrutement assistante dans une agence d'intérim à Albertville après avoir effectué une licence en ressources humaines à Annecy. Touchée par son dynamisme, elle nous a rejoint pour renforcer l'équipe à l'accueil de la Mairie et spécifiquement aux affaires scolaires.



Amandine Ruffier
& Marc Vettard



David Renard

➤ ARRIVÉ LE 2 NOVEMBRE

David Renard, Directeur Général des Services

Il quitte la Commune de Faverges-Seythenex dans laquelle il occupait le poste de DRH.

Fort d'une expérience de 31 ans dans les collectivités territoriales, il a travaillé notamment au SMITOM de Tarentaise à Aime de 2012 à 2016, et justifiant également d'une expérience de DGS à la Commune de Tresserve, il a été recruté pour remplacer Brice BERTOLI à ce poste.

Brice BERTOLI, DGS depuis 2004 au sein de notre collectivité, a quitté ses fonctions à la fin du mois d'octobre pour rejoindre la ville de Saint Jean de Maurienne par choix d'une nouvelle trajectoire professionnelle.

Responsable de 45 agents municipaux, il a su faire preuve de beaucoup de compétences, d'implications et d'efficacité dans son travail. Il a toujours été une personne fiable et responsable dans ses rapports avec les élus, les administrations, les entreprises et différentes structures partenaires.

Il nous quitte après un parcours exemplaire, clôturé par une organisation efficace pour répondre au mieux aux sollicitations dues à la pandémie de la COVID 19 et à l'installation de la nouvelle équipe municipale issue des dernières élections.

Nous sommes convaincus que Brice au sein de sa nouvelle municipalité sera un atout appréciable comme il l'a été pour notre Commune de La Léchère.

➤ BONNE RETRAITE !

C'est à la veille des vacances de la Toussaint que les enfants du groupe scolaire de Notre Dame de Briançon ont pu souhaiter une bonne et longue retraite à Brigitte FRANCLIN. Employée depuis 29 ans au service cantine et garderie de l'école de ND de Briançon, elle est actuellement remplacée par Sylvie SIMON.

Nous remercions chaleureusement Brigitte pour ses années de travail et lui souhaitons une bonne continuation !

Maison des Services, Maison France Services

Ouverte depuis 2013 à l'initiative du conseil municipal rencontre un franc succès. En 2019, la fréquentation a augmenté de 8,40%. C'est plus de 2500 visiteurs qui viennent bénéficier d'une infrastructure mettant à disposition, téléphone, ordinateur, copieur, mais également un accompagnement qualifié dans vos démarches administratives dématérialisées (CAF, Pôle-Emploi, ANTS, CPAM, CARSAT...)

Cette année, nous avons travaillé à la mise en œuvre de nouveaux critères pour être labellisé Maison France Services. L'objectif étant d'améliorer le dispositif existant afin de simplifier votre relation aux services publics.

Cette nouvelle labellisation nous permettra d'agrandir notre cercle de partenaires et de nous projeter dans une offre de nouveaux services (mise en place d'ateliers numériques...)

Depuis le 04 janvier 2021,
la Maison des Services, vous accueille

**du lundi au vendredi
de 9h à 12h et 13h30 à 17h30.**



Nous souhaitons également la bienvenue
à Marc VETTARD qui a rejoint Karine
le 1er octobre 2020.

NOUVEAUX HORAIRES

Depuis le 02 novembre 2020, les horaires de vos services communaux ont évolué. Dorénavant, vous pourrez vous rendre en Mairie et à l'Agence Postale Communale du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

MAIRIE DE LA LÉCHÈRE

82, rue des Jeux Olympiques
73260 La Léchère
Du lundi au vendredi
9h00-12h00 / 13h30-17h00
04 79 22 52 44
mairie@lalechere.fr

MAIRIE CELLIERS

La Chapelle 73260 La Léchère
Jeudi : 8h30-11h00
04 79 24 05 05
mairie.celliers@lalechere.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

82, rue des Jeux Olympiques
73260 La Léchère
Du lundi au vendredi
9h00-12h00 / 13h30-17h00
04 79 08 75 10

MAIRIE DOUCY

Chef-lieu 73260 La Léchère
Mardi : 13h30-17h00
Jeudi : 13h30-17h00
04 79 24 02 84
mairie.doucy@lalechere.fr

MAIRIE PUSSY

La Cour 73260 La Léchère
Mardi : 8h30-11h30
Vendredi : 13h30-16h30
04 79 22 51 77
mairie.pussy@lalechere.fr

MAIRIE FEISSONS-SUR-ISÈRE

9 place de la Mairie
Feissons-sur-Isère 73260 La Léchère
Lundi : 16h00-18h00
Jeudi : 10h00-12h00
Vendredi : 16h00-18h00
04 79 22 51 70
mairie.feissons-sur-isere@lalechere.fr

MAIRIE NAVES

Fontaine 73260 La Léchère
Mercredi : 13h30-17h00
mairie.naves@lalechere.fr

MAIRIE PETIT-CŒUR

Chef-lieu 73260 La Léchère
Lundi : 13h30-16h30
Mercredi : 8h30-11h30
04 79 22 50 69
mairie.petit-coeur@lalechere.fr

MAIRIE BONNEVAL

35 route de la Duchère
Bonneval 73260 La Léchère
Lundi : 8h30-11h30
Vendredi : 8h30-11h30
04 79 22 52 78
mairie.bonneval@lalechere.fr

Urbanisme et développement durable

COUP DE JEUNE POUR LES ATELIERS COMMUNAUX !



Parmi les travaux d'aménagement de votre commune, les ateliers communaux situés à Notre Dame de Briançon vont connaître « un petit coup de jeune ». Bâtiment créé en 1958, les locaux nécessitent une mise aux normes sanitaires en vigueur pour répondre à la mixité de l'effectif (une dizaine d'agents permanents dont deux femmes) et afin d'accueillir le personnel au complet (durant la période estivale) dans de meilleures conditions. Le projet concerne l'extension des ateliers communaux par la création de deux volumes supplémentaires.

EXTENSION

C'est un volume de 168,70m² qui va être construit adossé à la façade Nord-Ouest du bâtiment existant pour accueillir :

Au rez-de-chaussée : des vestiaires pour le personnel communal, une buanderie, une salle d'eau.

Au niveau 1 : un bureau, une salle de réunion, un coin repas et un local de rangement.

CRÉATION

D'un volume dans le parc extérieur actuel des ateliers pour abriter les véhicules de la Commune. 7 places seront créées, elles seront ouvertes mais non closes.

AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

La totalité du parc sera clôturé, 3 places de stationnement seront aménagées et le terrain sera paysagé avec des essences d'arbres locales.



DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

DECLARATION PREALABLE	PERMIS DE CONTRUIRE
QUELS SONT LES TRAVAUX CONCERNES ? (travaux en zone U)	
<ul style="list-style-type: none">• Les constructions visant à créer une emprise au sol ou une surface de plancher comprise entre 5 et 20m² (au-delà, une demande de permis de construire est nécessaire),• Les constructions (notamment les extensions) visant à créer une emprise au sol ou une surface de plancher comprise entre 5 et 40m² lorsque les travaux n'ont pas pour effet de porter l'ensemble de l'emprise au sol ou la surface de plancher du projet (existant + extension) au-delà de 150 m²,• L'édification de clôtures (mur, haies...);• La construction d'un mur dont la hauteur est supérieure ou égale à 2 mètres,• La construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m²,• Les travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction (modification d'ouverture, de façade...),• Les changements de destination d'un local (exemple commerce transformé en habitation...) sans changement de la surface plancher ni de la structure porteuse du bâtiment,• La réalisation d'une division foncière.	<p>Les constructions concernant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les maisons individuelles et tout autre aménagement dont la surface de plancher est supérieure à 20 m²,• Les extensions d'une maison ou de tout autre aménagement ayant pour effet de porter l'ensemble (existant + extension) au-delà de 150 m² de surface de plancher, sauf si l'existant fait déjà 150 m² ou plus ; <p>Attention : à partir de 150 m² de surface de plancher, le recours à un architecte est obligatoire.</p> <p><u>Exemples :</u></p> <p>1 - Existant 100m² Extension 20m² > Déclaration préalable</p> <p>2 - Existant 100m² Extension 50m² > Permis de construire sans obligation d'architecte (inférieur à 15m²)</p> <p>3 - Existant 100m² Extension 60m² > Permis de construire avec recours à l'architecte</p> <p>4 - Existant 160m² > Extension 50m² > Permis de construire mais recours à l'architecte non obligatoire car obligation remplie lors du 1^{er} PC pour la création des 160m²</p> <ul style="list-style-type: none">• Les travaux modifiant la structure porteuse ou la charpente d'un bâtiment,• Les reconstructions.

Urbanisme et développement durable

DECLARATION PREALABLE	PERMIS DE CONSTRUIRE
COMMENT PROCEDER ?	
Avant de commencer les travaux, il convient de compléter un formulaire disponible auprès de la mairie ou téléchargeable sur le site www.service-public.fr	
<ul style="list-style-type: none">• Le Cerfa n°13404*07, général et complet pour les travaux, constructions et aménagements non soumis à permis de construire,• Le Cerfa n°13703*07 pour les travaux portant sur les maisons individuelles et/ou leurs annexes,• Le Cerfa 13702*06 pour les divisions foncières.	<ul style="list-style-type: none">• Le Cerfa 13406*07 pour les maisons individuelles,• Le Cerfa 13409*07 pour les autres aménagements.
Le dossier doit ensuite être déposé en Mairie (service urbanisme) contre récépissé ou être envoyé en recommandé avec avis de réception et doit comporter l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier indiquées dans chaque Cerfa.	
3 exemplaires complets	5 exemplaires complets
QUELS DELAIS ?	
Le délai d'instruction pour les déclarations préalables est de 1 mois à compter de la date de dépôt du dossier en mairie. Le délai peut être rallongé en cas de demande de pièces complémentaires par le service instructeur ou si le projet est situé dans un site classé.	Le délai d'instruction pour les permis de construire est de : - 2 mois pour la construction des maisons individuelles à compter de la date de dépôt du dossier en mairie, - 3 mois pour les autres aménagements.
Le délai est d'un an pour commencer à réaliser les travaux, prolongeable jusqu'à 3 ans. Il est périmé si vous ne commencez pas les travaux dans les 3 ans ou si vous les interrompez plus d'un an. La décision autorisant la réalisation des travaux doit être affichée de façon visible sur le chantier pendant toute la durée des travaux.	
QU'EST-CE QUE LA TAXE D'AMENAGEMENT ?	
La taxe d'aménagement est une taxe unique qui comprend - Une part communale (3 % pour Doucy, Celliers, Pussy, Notre-Dame de Briançon, Petit-Cœur et Nâves ; 2% pour Feissons-sur-Isère et Bonneval), - Une part départementale : 2.5 % pour la Savoie. Elle est calculée en fonction de la surface taxable (*) ; d'une valeur forfaitaire et des taux des autorités locales (informations disponibles en mairie). (*) Surface taxable = somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couverts, calculée à partir du nu-intérieur des murs ; c'est-à-dire moins l'épaisseur des murs, des vides de trémies, des embrasures des portes et fenêtres et des surfaces sous une hauteur inférieure ou égale à 1.80 m.	
QUELLES SANCTIONS ENCOURUES ?	
En cas de défaut ou non-respect de la déclaration, des sanctions pénales et civiles peuvent être prononcées (articles L 461-1 et L 480-12 du Code de l'Urbanisme) : <ul style="list-style-type: none">• Un contrôle de conformité des travaux peut par conséquent être effectué pendant la réalisation ;• Dès que les travaux sont terminés, il est impératif d'adresser en Mairie, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Un contrôle systématique des travaux sera alors réalisé. Il est par conséquent dûment conseillé de signaler à la Mairie tout changement si des contraintes techniques surviennent au cours de la réalisation des travaux et modifient l'autorisation délivrée.	
QUI CONTACTER ?	
Mairie de La Léchère : Service urbanisme (Laetitia VERCIN) 04 79 22 76 04 Accueil du public mardi et jeudi de 9h à 12h	

Urbanisme et développement durable

CHALET D'ALPAGE : RÉGLEMENTATION



LA LOI MONTAGNE

Dans le but de préserver les terres naturelles en zone de montagne, la loi du 9 janvier 1985 dit « La Loi Montagne » relative au développement et à la protection de la montagne, n'autorisait que les constructions nécessaires aux activités agricoles, pastorales et forestières.

Les travaux de construction et de rénovation n'étaient limités qu'aux chalets d'alpage où s'exerçaient ces activités productives.

Pour éviter la dégradation des anciens chalets d'alpage, voire leur disparition du fait de la désaffectation des activités agricoles, la loi du 9 février 1994 permet désormais la restauration ou la reconstruction de chalets d'alpage, à titre dérogatoire, sous certaines conditions.

Ainsi, peuvent être autorisées, par arrêté préfectoral, après avis de la commission départementale compétente (commission des sites), dans un objectif de protection et de mise en valeur du patrimoine montagnard, la restauration ou la reconstruction d'anciens chalets d'alpage (article L.145-3 du Code de l'urbanisme).

OBJECTIF DE L'AUTORISATION PRÉFECTORALE

L'objectif poursuivi est de préserver les anciens chalets d'alpage. Il est nécessaire pour cela d'obtenir une **autorisation préfectorale**.

Cette autorisation est indépendante des autorisations d'occupation du sol (permis de construire ou déclaration préalable).

Avant de commencer les travaux, l'obtention de l'autorisation préfectorale est donc requise, préalablement au dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

L'autorisation préfectorale d'un ancien chalet d'alpage est délivrée selon plusieurs critères évalués par la commission des sites. C'est une construction qui présente une valeur patrimoniale.

Si des travaux modifient de façon substantielle son identité, la construction perd la qualification d'ancien chalet d'alpage. L'extension d'un chalet d'alpage existant est limitée.

PROCEDURE

La procédure d'instruction de l'autorisation préfectorale n'est pas encadrée par des délais réglementaires. Aussi, **le délai d'instruction peut être long** compte tenu de la procédure à suivre : il est par conséquent nécessaire d'anticiper suffisamment à l'avance son projet avant de pouvoir commencer les travaux.

LA DEMANDE D'AUTORISATION

Il convient de compléter le formulaire « demande d'autorisation préfectorale pour la restauration ou la reconstruction d'un ancien chalet d'alpage » disponible en mairie ou téléchargeable sur le site des Services de l'Etat en Savoie.

Cette demande sera composée de documents de type note de présentation du projet, plans, photos...

Cette autorisation est encadrée par l'article L.122-11 du Code de l'urbanisme.

Ce dossier est transmis en 1 exemplaire papier à la Direction Départementale des Territoires de la Savoie, service SPAT/ADS, 1 rue des Cévennes 73011 CHAMBERY CEDEX.

L'instruction est ensuite effectuée par la commission technique « chalets d'alpage » qui est chargée de qualifier le bâtiment, d'apprécier la valeur patrimoniale du chalet d'alpage et son intérêt à le restaurer, le reconstruire ou l'étendre. Après instruction détaillée, elle prépare l'examen du dossier pour la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et propose **un avis sur le projet**.

LA DECISION PRÉFECTORALE

Le Préfet rend une décision :

- soit une autorisation assortie ou non de réserves,
- soit un refus. Le refus est motivé en tenant compte des circonstances de droit et de fait et applicable à chaque dossier.

Cette décision est notifiée au demandeur par lettre recommandée avec accusé de réception.

A cette issue, s'il s'agit d'une autorisation, **la demande d'autorisation d'urbanisme** (déclaration préalable ou permis de construire) peut être déposée auprès de la mairie.

INITIATION DES JOURNÉES PATRIMOINE



Doucy – une équipe dynamique pour nettoyer l'église Saint André

Le patrimoine est une des ressources de notre territoire, témoin de l'histoire passée, il est un atout pour notre avenir. Sa mise en valeur est à la fois un devoir de mémoire, un moyen de cohésion sociale et un potentiel d'attractivité touristique.

Nombreux sont les fours à pain, les bachals, les moulins, les églises ou chapelles baroques, qui font notre émerveillement. Plusieurs associations sont déjà très actives pour faire revivre ces lieux comme l'association des Quatre Fours à Bonneval, celle des amis du four du Crey à Pussy, Le Musée de la Raclaz à Doucy, La maison du Patrimoine à Feissons et bien d'autres encore.

En 2019, la commission Patrimoine et Culture de la Mairie a ainsi engagé un inventaire sur les huit communes pour identifier le patrimoine local, qui pourrait bénéficier d'actions de soutien à sa mesure. Courant 2020, plusieurs journées patrimoine ont été organisées associant les membres de la commission et des habitants bénévoles. Sur la commune de Nâves, ce sont outils et matériels d'autrefois qui ont pu être nettoyés puis inventoriés dans la perspective de créer une exposition au sein d'un projet de maison du patrimoine. A Doucy, c'est l'Eglise St André, qui a connu une matinée de nettoyage intensif pour le plaisir des visiteurs sur le chemin du Baroque.

L'engouement de ces premières journées est très dynamisant pour la commission, qui souhaite maintenir sa présence auprès des Mairies déléguées, porteuses d'actions valorisant leur patrimoine local. En souhaitant que cette mobilisation soit partagée, toutes les personnes motivées pourront participer, bonne humeur et convivialité assurées !

Naves - les outils sortent de l'oubli par l'action de la Commission patrimoine.



Bien vivre ensemble

EN MONTAGNE PREVENIR C'EST MIEUX ACCUEILLIR

La destination montagne a connu une fréquentation record pendant l'été 2020. L'attrait des grands espaces, en période post dé confinement, a largement séduit le public, mais quelquefois totalement novice. Cette méconnaissance de notre environnement a généré quelques conflits d'usage et les actions de prévention semblent un moyen d'accueillir en douceur les visiteurs.

Sur le territoire alpin, le loup est un animal protégé. En conséquence sa présence s'est accrue depuis plusieurs années avec des menaces plus fréquentes sur les troupeaux notamment ovins. Pour qu'un équilibre se rétablisse entre nature et exploitant, la mise en place de chiens de protection des troupeaux s'est développée. Événement en chaîne, l'arrivée de ces nouvelles races de chiens aux comportements spécifiques est devenue cause de troubles pour les visiteurs et la population locale.

Les acteurs du tourisme, les exploitants et les collectivités se sont mobilisés pour la prévention des risques comme les acteurs pastoraux du Massif Alpin et le Parc naturel régional du massif des Bauges, qui se sont associés pour réaliser un clip d'animation sur les chiens de protection des troupeaux dans l'objectif de mieux comprendre le rôle et l'attitude de ces chiens impressionnants visible sur le lien suivant :

https://youtu.be/eVho_IILC3U

Quelques usages pour que la montagne reste un espace partagé où chacun est responsable pour limiter les impacts sur l'environnement.

Les circuits VTT et randonnées sont balisés pour permettre de circuler en toute sécurité. Lorsqu'ils sont en lien avec des zones de pâturage, les exploitants aménagent les parcs avec des passages équipés de portiques ou poignées, qu'il convient d'utiliser.

Durant l'estive, les montagnettes, chalets de montagne non gardés, peuvent être utilisées de manière uniquement temporaire. Un séjour au-delà de 24H devra faire l'objet d'un enregistrement à la mairie respective.

La montagne est à certains endroits totalement vierge d'équipement. Pour cette raison, les déchets doivent être transportés et déposés au retour dans les containers de tri.

Aux abords des alpages, des panneaux sont implantés pour informer les visiteurs de la présence des chiens de protection et de la conduite à tenir à l'approche des troupeaux.



Bien vivre ensemble

PARTAGEONS LA ROUTE

La pratique du vélo ne cesse d'augmenter en France, en ville comme à la campagne. 30% de cyclistes en plus cet été par rapport à 2019. Ce sont également les accidents impliquant des vélos qui augmentent chaque année depuis 2010. Face à ce constat, il est important de se remémorer quelques règles que la sécurité routière nous rappelle à travers une nouvelle campagne de sensibilisation.



Plus d'informations sur le site internet de la sécurité routière, rubrique à chacun son mode de déplacement

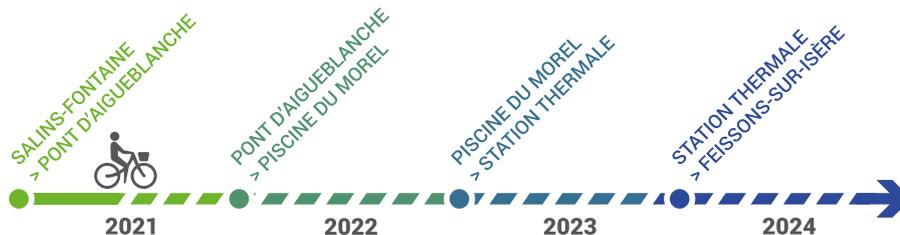
MOBILITÉ

Une voie verte se dessine sur le territoire de la CCVA, sa réalisation est prévue sur 3 années. Ce projet s'intègre dans le Plan National Vélo de l'Etat, pour lequel la CCVA est la seule lauréate en Savoie et s'inscrit dans la perspective d'un aménagement voie verte reliant la Haute Tarentaise à l'Arlysière.

La première tranche de travaux débutera en 2021 sur une distance de 1,8 Km entre la station d'épuration de la commune de Salins les Bains (limite avec la Centrale des Coches) jusqu'au pont d'Aigueblanche. Au préalable une phase de sécurisation de la falaise sera réalisée à la fin de l'hiver 2021. Le budget d'un million d'euros (incluant la sécurisation de la falaise à 700 00 euros) sera couvert à 70% par les financements conjoints de l'Etat, du Département et de l'Europe. Ce tracé permettra de circuler entre les centres ville de Moutiers et d'Aigueblanche.

Sous réserve de financement, la seconde tranche de travaux en 2022 reliera le Pont d'Aigueblanche à la piscine du Morel. Puis en 2023, le tracé sera poursuivi entre la Piscine du Morel jusqu'à l'entrée du village de la Léchère.

PRÉVISIONS DE TRAVAUX DE LIAISONS CYCLABLES



PÔLE HENRI MOISSAN

La commune de La Léchère a totalement rénové un site de locaux fonctionnels, suite à son acquisition dans le cadre de l'aménagement du pôle industriel et artisanal Henri Moissan.

Depuis l'année 2018, ce sont 765 m² de bureaux disponibles à la location à proximité directe d'Albertville et de Moutiers.

Ces locaux sont composés de :

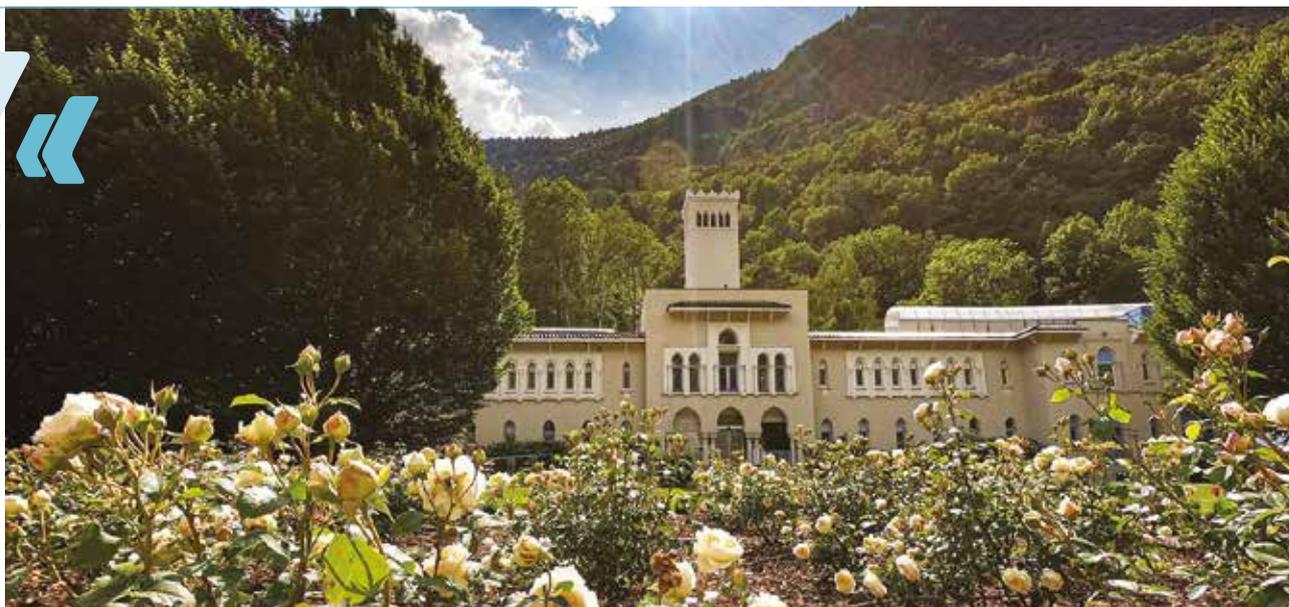
- 22 bureaux individuels vides ou meublés
- 2 salles de réunion
- 1 salle de détente
- 1 salle informatique
- 4 espaces toilettes
- 1 espace douches et vestiaires

En cette période où le télétravail se généralise beaucoup, le pôle Henri Moissan met à disposition des espaces de co-working « tout équipé » (connexion Internet haut-débit, numérisation et reprographie, prises informatiques et téléphoniques, lignes téléphoniques avec appels illimités) à des tarifs de location et charges très attractifs.

Pour toutes informations complémentaires concernant les modalités de location, merci de contacter la mairie de La Léchère au 04 79 22 52 44



Station thermale



REBONDIR VITE APRÈS UNE ANNÉE NOIRE

À l'image de la santé économique du pays au sortir de cette année 2020, le thermalisme dans son ensemble n'affiche pas un bilan réjouissant. Sur cette saison, c'est en moyenne 60% des curistes qui ont déserté les bains, piscines et autres installations. La Léchère n'échappe pas à la règle. Avec un peu plus de 2000 séjours, l'établissement perd 65% de sa fréquentation par rapport à la saison 2018. La comparaison avec 2019 est encore plus affolante... mais elle n'a pas lieu d'être. N'oublions pas que ce résultat aussi exceptionnel qu'inhabituel est essentiellement dû à la fermeture de nos voisins de Brides.

Près de 1200 curistes sont ainsi venus doper le résultat des thermes. Il est clair que l'« année noire » que nous venons de vivre impacte directement la pérennité financière de la station dans son ensemble. À cela s'ajoute l'incertitude peu rassurante qui plane encore sur le contexte sanitaire qu'il faudra affronter en 2021.

Mais il ne faut pas pour autant baisser les bras. Il faut voir en toute crise une opportunité de rebond et de changements. C'est ce point de vue qui prévaut dans l'esprit des équipes du complexe thermal (thermes, spa, restaurant, hôtel et résidences).

Voici d'ailleurs quelques-uns des projets qui verront le jour dans les mois à venir :

- Dans le cadre du plan thermal 2, initié et financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Thermes de la Léchère sont avec Vichy les deux stations pilotes pour expérimenter un nouveau programme régional de mini-cures, tourné vers la prévention santé en milieu thermal. Majoritairement destinées aux 35-55 ans, ces mini-cures innovantes nommées « renaître en santé » seront testées tout au long de l'année 2021.
- Un nouveau protocole innovant de préparation au sevrage tabagique sera aussi proposé en complément des cures et séjours bien-être.
- Un module de gestion mentale du stress, de l'anxiété et des douleurs chroniques verra le jour dès mars 2021 et enrichira ainsi le catalogue des bonnes pratiques de prévention santé des thermes et du spa.
- Dans la même démarche, des ateliers de nutrition, gestion du stress, méditation, activités physiques adaptées, qi gong... seront régulièrement programmés pour les curistes, mais aussi à destination de la population locale.

Côté matériel, la mise en place d'un carbonateur (ajout de CO₂ dans l'eau thermale) permettra l'expérimentation d'un nouveau soin en phlébologie.

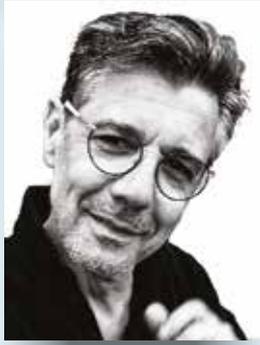
Enfin, et ce n'est pas rien, un million d'euros financé essentiellement par la Communauté de Communes des vallées d'Aigueblanche et la région Auvergne – Rhône-Alpes seront consacrés au remplacement de toutes les fenêtres du Radiana et du restaurant l'O à la bouche (automne 2020). La façade de l'hôtel sera ensuite totalement ravalée (2021) pour redonner à cet ancien palace tout son lustre d'antan.

Cette première liste est loin d'être exhaustive. Quelques nouveautés sont encore en préparation et viendront s'y ajouter dans les semaines à venir.

Reste maintenant à se mobiliser, toutes et tous sur notre territoire, en (re)-venant massivement en cure en 2021 et/ou en étant à toutes occasions, l'ambassadeur(trice) de ce bel établissement auprès de vos proches et relations.

Thierry THOMAS,
Responsable du Pôle Santé
des Thermes de la Léchère





Thierry THOMAS,
Responsable du Pôle Santé
des Thermes de la Léchère

Journaliste et communicant jusqu'en 1997, Thierry Thomas tombe ensuite dans la marmite du thermalisme. Durant 20 ans il a successivement assumé le développement puis la direction des **Thermes d'Allevard** (Isère).

C'est dans ce cadre qu'il a initié un concept alors encore naissant : les **thérapies croisées**. Associer, dans un temps donné, et pour une pathologie déterminée, thermalisme et approches complémentaires (méditation, sophrologie, hypnose, nutrithérapie, qi gong, yoga et...cohérence cardiaque). Aujourd'hui on parlerait de Médecine Intégrative.

En 2009, toujours fidèle à cette **approche globale**, il crée un nouveau protocole de soins complémentaires à la cure thermale de rhumatologie : **la prise en charge de la fibromyalgie**. La cure est un succès et Allevard devient rapidement **la première station thermale française** pour le traitement de cette « pathologie » complexe. Au sein du protocole, sa spécialité, la cohérence cardiaque tient une large place.

En 2012 et il crée l'application « **Respirelax** ». Cette application séduit par sa simplicité, son design et sa fiabilité. Elle est rapidement adoptée par des thérapeutes et des médecins. La presse la classe régulièrement dans les « 5 applications anti-stress ». Aujourd'hui elle est devenue une référence et nous avons largement dépassé les 3.000.000 de téléchargements.

En 2017, il quitte les Thermes d'Allevard et se consacre à l'écriture, son premier métier. Avec les éditions Leduc.s, il sort successivement deux ouvrages : « Je me sens bien avec la cohérence cardiaque » en 2018 et « Ma bible du jeûne » en 2019.

En octobre 2020, c'est un retour aux sources. Il intègre l'équipe des Thermes de La Léchère comme responsable du pôle santé des Thermes de La Léchère.



LE CABINET MÉDICAL DE LA LÉCHÈRE

La commune tente par tous les moyens de lutter contre la désertification médicale qui touche notre bassin de vie.

Suite à l'annonce du prochain départ à la retraite d'un des deux médecins du cabinet médical, le conseil municipal a décidé d'acquérir les locaux de ce cabinet ainsi que le matériel médical et le fichier patientèle, afin d'attirer de nouveaux médecins avec des loyers très attractifs.

Le deuxième médecin de ce cabinet est également prêt à accompagner un jeune médecin qui s'installerait dans le cabinet.

Par ailleurs, la commune réfléchit également à créer un service public médical, un véritable centre municipal de santé.

Pour cette démarche, la commune est en lien avec l'Agence Régionale de Santé et ce projet permettrait de salarier deux médecins ainsi qu'une assistante médicale administrative.

MEDECIN GENERALISTE

Dr Anne-Marie VERDET **04 79 22 60 97**
Consultations libres et sur rendez-vous

CABINET INFIRMIER

Infirmier D.E
Cédric MORAND & Isabelle DACUNHA
06 84 85 70 12

Soins à domicile et consultations sur rendez-vous
Lundi au samedi 8h à 8h45

MEDECINS THERMALISTES

Dr Antoine BUFFAUD **04 79 22 50 48**
Dr Bernadette FAVRE-LAFONTAINE **04 79 22 58 16**
Résidence les eaux claires
Consultation sur rendez-vous

OSTEOPATHE D.O

Ostéopathie classique & aquatique thermale
Juliette VALLIER **06 10 70 00 88**

PODOLOGUE PEDICURE

Mariannick MÉNIGOT **04 79 10 66 37 / 06 81 31 16 22**
Consultations sur rendez-vous et permanences les jeudis et samedis

KINESITHERAPEUTES

Christian MIRON **07 54 24 87 65**
Consultations sur rendez-vous

PHARMACIE

Spécialiste en orthopédie et matériel médical
Franck JORDAN **04 79 22 52 07**
Lundi au vendredi 9h-12h30 / 14h-19h15
& samedi 9h-2h / 14h-18h



**Offrez-vous
un moment
de détente !**

**37 €
PAR
PERSONNE**

**2 h 30 au spa Ô des Lauzes
+ Le menu Festival
au restaurant l'Ô à la bouche**

Soit une économie de 17 € sur le tarif habituel. Tarif valable saison 2021.

Sur réservation au 04 79 22 44 16

www.lalecherelesbains.com

Réalisation La Chamade © photos : David Leprince



La Léchère-les-Bains
Complexe thermal et hôtelier des Alpes



À votre service depuis plus de 30 ans !
MANDATAIRE AUTO DISCOUNT MULTIMARQUE À CEVINS

JUGAND Autos 

1^{er} Réseau National Multimarque

04 79 89 98 89
commercial@jugandautos.com

www.jugandautos.com



AUX METIERS DU BOIS

NEUF / RÉNOVATION • AGENCEMENT INTÉRIEUR BOIS
MENUISERIE EXTÉRIEURE BOIS / PVC / ALU
GARDE CORPS • TERRASSE • VOLET ROULANT - STORE



© 09 61 60 02 14
fgh73@orange.fr

73 260 AIGUEBLANCHE
www.auxmetiersdubois.com

La Chèvrerie des Combettes
Sylvie, Christophe et Hugo BILLAT



Marché de La Léchère
en saison thermale le lundi matin

Tous les jours de 17h à 19h
à la ferme

06 86 79 39 65 73260 PUSSY
06 48 58 13 98 LA LECHERE

www.bienvenue-a-la-ferme.com

Comme chaque année nous saluons l'investissement des associations et l'engagement des bénévoles, qui participent à l'animation de nos villages. Elles ont toutes la même volonté faire découvrir et partager une passion, un territoire tout en créant du lien social.

Pour l'année 2021, une enveloppe de 35000 euros de subvention a été attribuée à la cinquantaine d'associations réparties sur les 8 communes déléguées. La commission « Vie des Associations » de la commune de La Léchère a pour mission d'étudier, d'analyser le bien fondé des demandes de subventions. Selon les projets, elles peuvent être réévaluées chaque année au besoin après concertation. Elles sont ensuite soumises au Maire et au Conseil Municipal pour approbation. Parmi les associations qui demandent une attention particulière, nous citerons bien évidemment les Associations de Parent d'Elèves car elles représentent la vie de nos écoles et celle de nos enfants, obtenant 13% du budget global. La commission mène actuellement une réflexion sur l'harmonisation des subventions pour l'ensemble des APE. Les clubs de Sport ont aussi une part importante, 36% de l'enveloppe, compte tenu de leurs activités, qui nécessitent souvent du matériel, de l'entretien, de la communication, pour les manifestations. La moitié de la subvention est attribuée aux activités liées à la culture, au patrimoine, à la santé et aux actions ponctuelles. La Mairie, services techniques et administratifs, reste disponible pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Merci à tous.

Charly MINJOZ,

Chargé de la Commission Vie Associative

HISTOIRE, PATRIMOINE ET TRADITION

La Maison du Patrimoine est située au cœur du village de Feissons-sur-Isère dans une bâtisse chargée d'histoire, qui accueillit notamment un bistrot où se retrouvaient les habitants pour danser au son du piano mécanique, l'habitation d'un ancien maire ou encore l'atelier de travail d'une tapissière... Répartie en 4 pièces (pour autant de thèmes d'étude) et cela sur 2 niveaux d'exposition, vous découvrirez une vaste immersion dans l'histoire de la commune. Photographies anciennes, documents provenant des archives départementales de la Savoie, témoignages d'anciens résistants, plans, cartes postales, objets divers... Les sources visuelles et sonores pour illustrer le contexte sont variées.

Cette année 2020 a été une année blanche, Covid 19 oblige..... l'association du patrimoine n'a eu aucune activité. Pour l'année à venir un beau projet. En effet suite à une donation de meubles anciens, outil etc... par madame Angeline POINTET, l'association va s'investir dans la rénovation de se mobilier et créer une cuisine d'autrefois. La municipalité a mis à la disposition de l'association, dans le même bâtiment une pièce avec une belle cheminée ancienne. Une fois agencée la pièce s'appellera « cuisine d'Angeline ». Comme toute les années il y aura la journée de la pomme, la soirée cinéma. En espérant que le Covid 19 en donne le loisir.

MAPPE SARDE DE FEISSONS SUR ISERE

Les mappes Sarde sont une collection de documents cadastraux cartographiques réalisés au début du dix-huitième siècle sur l'étendue du Duché de Savoie. Elles constituent le plus ancien cadastre cartographié d'Europe puisqu'il remonte au premier tiers du XVIIIe siècle (entre 1728 et 1738) sur ordre de Victor-Amédée II roi du Piémont-Sardaigne. Elle était faite non par plaisir, elles servaient pour lever l'impôt. Le qualificatif Sarde rappelle naturellement l'ancienne administration dont elles sont héritées. Ce cadastre a été réalisé en un temps record pour l'époque (10 ans). Ce travail mobilisa plusieurs centaines de géomètres, arpenteurs, et dessinateurs. La surface cadastrée couvre la Savoie et la Haute-Savoie actuelle, plus des communes actuellement rattachées au canton de Genève.

Elles sont constituées de feuilles de papier épais collées sur un support en lin. Le dessin a été effectué à la plume, le coloriage à l'aquarelle, parfois avec un souci du détail extraordinaire. Les couleurs utilisées codent l'usage du sol : bâti, champs, jardins, rocaille... Une véritable base de données pour les chercheurs et les historiens, car elles montrent de manière concrète à quoi ressemblaient les villages savoyards, les alpages au début du XVIIIe siècle. Les registres qui accompagnent les plans apportent quant à eux des informations très précieuses, notamment sur la nature des parcelles. Rédigés en français, parfois en italien, ils sont d'une extrême précision et spécifient, par exemple, si un terrain est occupé par une vigne, une noyeraie, un champ, etc., ou si une bâtisse correspond à un cellier, une maison, un couvent, etc. Véritable outil de géographie historique, la mappe permet d'établir des statistiques et de faire des comparaisons sur l'occupation des sols entre 1728 et aujourd'hui, contribuant ainsi à faire comprendre l'évolution des paysages.

A Feissons sur Isère : Au début des années 1990 la municipalité avait fait rénover une copie de la mappe Sarde en sa possession dont l'originale est conservée aux archives départementales. L'association « histoire patrimoine et tradition » d'un commun accord avec la municipalité ont décidé de l'installer à la maison du patrimoine. La mappe Sarde est posée sur une table et protégée par un verre spécial anti reflet d'une épaisseur de 1 centimètre, dimensions de la mappe : longueur 2,41 mètres, largeur 1,45 mètre. Le coût du verre a été pris en charge par la commune de la Léchère pour un montant de 2300 euros.

Pour les personnes qui désirent la consulter.
Anna RIMBOUD : 06 60 73 32 59,
Marcel DUNAND-MARTIN : 06 70 89 33 31,
Claudine GROS : 06 82 62 81 00.



Vie Associative

GUIDON D'OR LA LÉCHÈRE

Le Guidon d'Or La Léchère, club cycliste créé dans le milieu des années 70, situé à Notre Dame de Briançon, accueille grands, et petits dès l'âge de 5 ans...

Le but du club est de former les jeunes grâce à son école de cycliste et de permettre à tous d'exercer sa passion qu'est le cyclisme.

Les entraînements se font tous les samedis de 14h à 16h, sur une enceinte fermée pour les plus petits, puis sur la route pour les plus grands.

Les activités proposées sont : le vélo de route, le vtt, la préparation physique, les jeux d'adresse, les bases de la mécanique et fonctionnement du vélo...

Nous sommes 4 encadrants au sein du club.

N'hésitez pas à venir vous initier !



www.guidondorlalechere.com

Guidon d'Or La Léchère
Salle du Mermot
73 260 Notre Dame de Briançon



GONZALEZ Tristan

go.lalechere@gmail.com

07 81 45 60 79

CLUB DE SKI DE DOUCY

Le Ski Club de Doucy, créé en 1968, est une association (type loi 1901) dont la vocation première est l'entraînement et la compétition de ski alpin. Il s'évertue à développer chez ses jeunes adhérents les valeurs du sport et leurs qualités de skieur pour les pousser au plus haut de leurs capacités.

Le Ski Club participe pleinement à la vie de la station de Doucy (participation aux animations hivernales GULLI par exemple) et contribue ainsi à son dynamisme et à sa valorisation.

Le Ski Club compte 44 jeunes, toutes catégories confondues. Pour s'occuper d'eux, le club s'est doté de moyens humains (4 entraîneurs : Hugo BILLAT, Mathieu ROMANET, Jérôme JUGAND, Stéphane JUGAND) et matériel (1 minibus pour le transport, un local).

La bonne entente entre les entraîneurs et leur implication commencent à porter leurs fruits ce qui a permis à certains jeunes d'obtenir de très bons résultats et à d'autres d'accéder au cursus du monitorat alpin.

A l'issue de l'hiver le club continue de vivre, notamment au travers des entraînements physiques (gym automnale), des sorties sportives nécessaires à tout athlète dans sa progression.



Des manifestations sont organisées tout au long de l'année (vente de brioches, soirée) pour concourir au financement du club.

CONTACTS

Président : Jean-Michel DELOMIER

Mail : delomier@at2c.fr

Secrétaire : Fabienne Guillot HEDOUX

Mail : eric.hedoux@sfr.fr

Trésorière : Rachelle GIROD

Mail : rachelle.girod@orange.fr

Vie Associative

CLUB DES JEUNES DE PUSSY LES AROLETTES

Le club des jeunes de Pussy appelé club des sports et loisirs les "Arolettes" est une association qui a été reprise en 2016 et qui compte aujourd'hui plus d'une quinzaine d'adhérents de moins de 25 ans.

Clémence DAVID en est la Présidente, Cédric COLLIARD le secrétaire et Marina COLLIARD la trésorière.

Le but de ce club est de dynamiser le village de Pussy par des événements sportifs comme l'incontournable KV de Pussy (5,3km et 1120mètres de dénivelé positif, avec plus de 192 participants en 2019 !!) mais également de créer des liens entre les jeunes du village avec diverses sorties (Karting, Laser Game, Week-end en Ardèche...)



CLUB DES AÎNÉS DE PUSSY – LES MYRTILLES

Le jeudi de 14 heures à 18 heures, le club des Myrtilles offre à ses adhérents un moment de rencontre et de convivialité. Les activités peuvent sembler figées : classiques retrouvailles devant le tapis de belote ou de scrabble, petites randonnées mais attendues et appréciées de tous.

Le petit goûter de 16h30 souvent composé de gâteaux fait maison permet d'échanger, de raconter quelques petites histoires drôles, de rire, de passer un moment dans la joie et la bonne humeur.

L'année 2020 va bientôt s'achever. Nous nous étions donné de petits objectifs, réalistes mais la crise sanitaire ne nous a pas permis de les exécuter. Néanmoins, nous avons organisé quelques randonnées, adaptées à notre rythme, agréables et bien sympathiques (sorties à Marlens, Les Avanchers.....).

Nous espérons pour la prochaine année à venir maintenir ce lien convivial. Il n'est pas nécessaire d'être retraité ou d'avoir dépassé tel âge pour adhérer au club, ce n'est pas un club de « Vieux » comme on le nomme mais un club plein de vie et de partage où chacun peut apporter de nouvelles idées.

A ce jour le club des Myrtilles compte 60 adhérents et espère que de nouvelles personnes viendront se joindre à lui.



Vie Associative

NAVES SKI NORDIQUE

Qu'est-ce que le NSN ?

Le Naves Ski Nordique (NSN), crée il y a maintenant 7 ans, continue d'accueillir de jeunes skieurs, avec pour chacun des objectifs variés tout en mettant toujours l'accent sur le plaisir de la glisse :

- s'initier aux différentes techniques du ski de fond (skating et classique) ainsi qu'aux compétitions,
- acquérir une technique permettant de se déplacer en tout terrain et de participer à des compétitions,
- adapter sa technique en découvrant d'autres sites nordiques que Naves.

Tout ceci dans la joie et la bonne humeur afin de partager de bons moments.

La Politique Sportive

Il n'y a aucune directive stricte au sein du club, et chaque jeune est en mesure de choisir s'il veut ou non faire de la compétition.

L'accent est mis sur l'épanouissement des jeunes dans l'apprentissage de la glisse, dans la gestion de l'effort et dans la technique.

Ainsi les deux notions que sont le ski "loisir" et le ski "compétition" cohabitent en fonction des sensibilités, des moyens et des ambitions de chacun.

Entraînements

Luc Fontaine (BE Ski Nordique) anime avec l'aide de bénévoles qualifiés (MF1 et MF2) les séances d'entraînements tout au long de la saison.

L'organisation des entraînements s'articule de la manière suivante :

- **Automne** : mercredi après-midi (13h45-15h45) à La Léchère (en gymnase ou à l'extérieur), course à pied, VTT, préparation physique et le samedi matin, sortie roller ou ski-roues sur la piste cyclable d'Aime (les parents doivent s'organiser pour covoiturer).
- **Hiver** : mercredi après-midi et samedi (matin ou après-midi) ski de fond sur le domaine nordique de Naves. Le mercredi une navette les monte depuis La Léchère jusqu'à Naves et le samedi les parents doivent s'organiser pour covoiturer. Des sorties sont organisées le samedi de manière ponctuelle sur d'autres sites nordiques (Champagny, Peisey-nancroix...), toujours avec l'aide des parents pour le covoiturage.
- **Printemps** : mercredi après-midi (13h45-15h45) activités multisports (VTT, course, canoë, athlétisme ...).

Bien entendu, pour les derniers venus, des séances d'essais sont proposées afin de voir si l'activité lui correspond.



Le Bureau

Le NSN est une association type loi 1901, il est affilié à la Fédération Française de Ski et est composé du bureau suivant :

Président : Jérémy Charve
Trésorière : Laure Bauderlique
Secrétaire : Julie Gauche
Membres : Luc Fontaine, Christophe Chabert, Pascal Bœuf, Nicolas Moine

Si vous êtes intéressés, n'hésitez plus!

Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre aux contacts suivants :
Notre secrétaire Julie Gauche au 06.48.45.52.55
Email : naves.ski.nordique@gmail.com
Facebook : <https://www.facebook.com/navesskinordique>

ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

Malgré les conditions sanitaires actuelles, la rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions dans nos six écoles.

Je tiens donc à remercier l'ensemble des personnels enseignants et municipaux qui œuvrent au quotidien en faveur de la sécurité de tous les élèves, dans nos locaux scolaires et périscolaires.

La municipalité est extrêmement vigilante sur le respect des protocoles sanitaires décidés par l'état et sur l'emploi du matériel (gel hydro-alcoolique, masques, produits désinfectants ...) des agents et de nos équipements qui relèvent de sa compétence.

Pour ce faire, et permettre d'assurer une désinfection optimale dans les locaux de nos groupes scolaires nous avons dû à regret restreindre l'amplitude horaire de la garderie du soir.

Nous comprenons, bien que temporaire, que cela puisse être restrictif pour chacun d'entre vous, mais il en va de notre responsabilité envers les 212 élèves de notre commune et indirectement pour leurs familles.

Essayons de limiter le plus longtemps possible la propagation de la Covid-19, malgré sa recrudescence et ainsi permettre aux enfants de se rendre à l'école, un des piliers de leur éducation et de leur épanouissement. Sur un ton plus optimiste, cette année 2020/2021, de nouveaux élèves viennent grossir les rangs de leurs écoles.

Les six écoles n'ont pas été touchées par la crainte des restrictions départementales de fermeture et/ou de blocage.

Sections	NDB	Petit-Cœur	Doucy	Pussy	Feissons	Bonneval	Total par section
Maternelle (sous total)	13	19	9	11	12	6	58
Primaire (sous total)	21	51	18	17	29	6	107
Total (par école)	34	70	27	28	41	12	212

Il convient également de féliciter les parents s'investissant dans leurs écoles, au sein des associations des parents d'élèves et dans les diverses représentations collégiales (parents délégués, commission cantine et garderie..). De vifs encouragements à ces familles qui permettent et proposent des activités tout en s'adaptant aux gestes barrières et à la réglementation.

Cette année encore, la collectivité reste à leur écoute et leur permet grâce à une subvention d'accroître leurs propositions et d'activités.

Pour finir, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux enseignants de la commune de La Léchère:

- > **Mme PEYTAVIN Loriane** : directrice et enseignante des PS au CP à l'école de Doucy
- > **M. FREUND Théophile** : enseignant de la classe du CE1 au CM2 de Doucy
- > **Mme DESSALLES Valérie** : enseignante de la classe du CE1 au CM2 de l'école de Pussy
- > **Mme BURVIL Laure** : enseignante de la classe du CE1 au CM2 de l'école de Feissons-Sur Isère.

Aurore BRUNOD,
Référente Vie scolaire





Vie communale Bonneval

Avec l'appui de la Communauté de Communes de la Vallées d'Aigueblanche (CCVA), et du SIVOM de La Lauzière, nous avons comme projet d'améliorer et promouvoir le tourisme à Bonneval. Cela passera en premier lieu – en collaboration avec les agriculteurs et bergers locaux - par l'entretien et la création de chemins de randonnées, balisés et référencés pour que chaque promeneur puisse y accéder en toute sécurité, avec plaisir et bien-être.

Travaux prévus : Rénovation des appartements communaux dans le but de loger des familles venant participer au développement du Village de Bonneval en y apportant des idées et motivations nouvelles, nécessaires à cette nouvelle dynamique.

Le traitement du radon dans notre école est nécessaire. En effet, la santé de nos enfants, enseignants et personnel accompagnant est notre préoccupation première.

Les travaux de voiries seront également à faire durant ce mandat afin de maintenir la meilleure accessibilité au village, refuge et chemin afin de garantir la sécurité de nos agriculteurs, habitants et promeneurs.

La remise en état des chapelles et église seront de mises. En effet, la conservation de notre patrimoine culturelle est vitale. Conserver une trace de l'histoire de ce village est notre force.

Association : Nos associations présentes sur la Commune donne un souffle nouveau et une visibilité à notre village qui permettent à tous de découvrir le village, le patrimoine y afférent, mais permettent également aux quatre hameaux de Bonneval de se réunir afin de resserrer les liens entre chaque habitant.

Le but de ce mandat sera donc de les aider à agir, à créer, inventer et organiser des événements en faisant porter leur voix et leur motivation par des échanges intercommunaux, axé sur le développement, le tourisme,



David JUGAND et Manon DECORTE

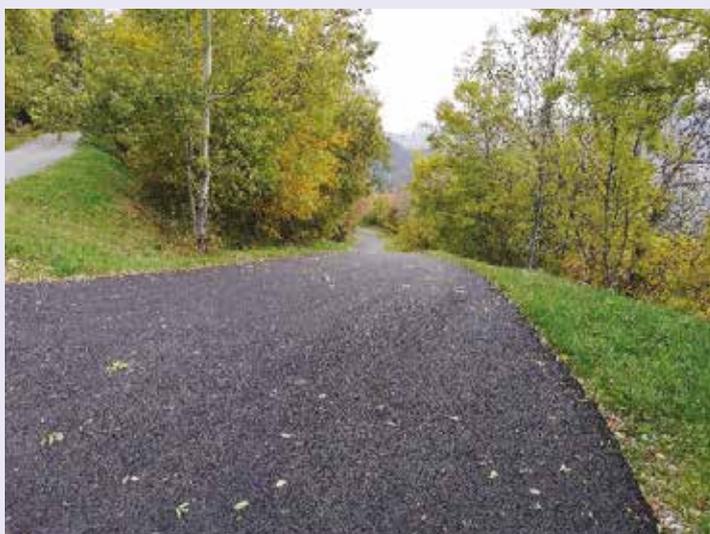
et l'approbation des habitants à cette commune nouvelle. Le développement passe également par la présence et le soutien à nos entreprises locales. En effet, cela permet de resserrer les liens entre les entrepreneurs et les habitants afin de redonner vie à la vie en village. Nous tenons à remercier les associations et bénévoles qui s'investissent dans ces différentes associations et permettent de conserver cette ambiance amicale et cette bonne entente entre tous.

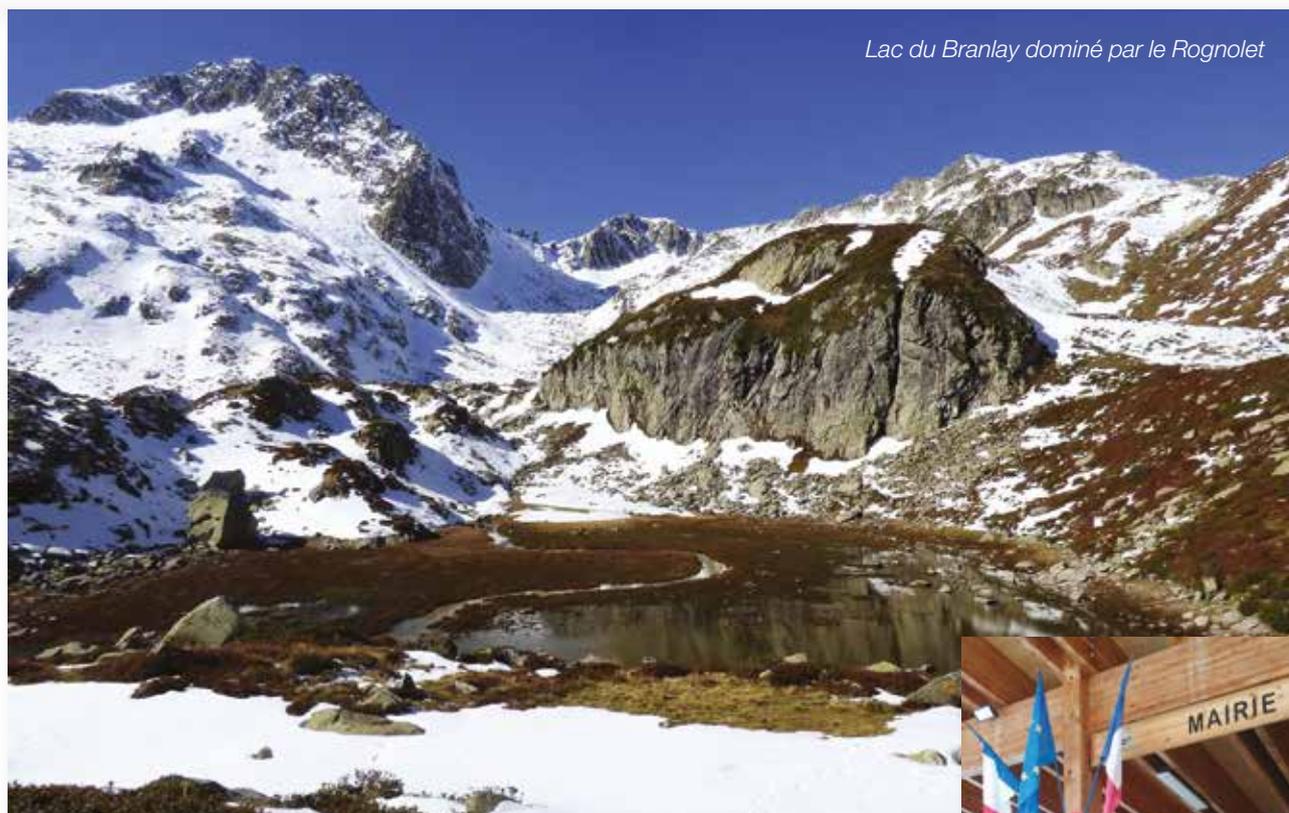
Manon DECORTE
Maire déléguée de Bonneval



Travaux...en images

Enrobé route de la Colna - suite et fin des travaux 2019





Lac du Branlay dominé par le Rognolet



L'épidémie de Covid 19 a perturbé la gestion communale cette année 2020. Le budget n'a été voté qu'en juillet et un certain nombre de travaux prévus n'ont pu être engagés. Pour Celliers la réfection de la chapelle de la Thuile, l'enterrage du réseau électrique à l'entrée de Celliers-Dessus ainsi que la pose d'un nouveau transformateur devraient être réalisés cet automne.

Pour le reste ; les enrobés, réfections de murs, pose de containers enterrés d'ordures ménagères et de tri se feront au printemps. Une bonne nouvelle malgré tout, l'héliportage de l'antenne/relais a eu lieu. Ce projet s'inscrit dans le cadre de «l'amélioration de la couverture mobile du territoire». L'état et les opérateurs télécoms ont signés en 2018 un accord afin d'accélérer le déploiement des antennes relais. Placé à proximité de la gare amont de la télécabine ce relais couvrira la vallée de l'Eau-Rousse, une partie du domaine skiable et le col de la Madeleine. Mise en service au printemps 2021.

Le projet du bâtiment «Soleil Levant» acté en 2019 va rentrer dans sa phase active, dépose du permis de construire et si tout va bien premiers travaux dans l'année 2021. La création de logements et de gîtes devrait conforter l'offre de location et contribuer à la dynamique touristique de Celliers.

La saison d'hiver 2019/2020 qui s'est terminée brutalement et prématurément le 15 mars ne permettra pas à la télécabine de réaliser un bon chiffre de recette mais le bénéfice de l'année précédente de 27000 euros montre son rôle primordial depuis 10 ans sur l'économie locale, sur la fréquentation touristique et l'animation sur Celliers. La présence de la «Maison de Celliers» avec le restaurant «Le Rognolet» et la réouverture de l'hôtel du Grand-Pic sous forme de gîte ont contribué également à cette dynamique et renforcé l'attrait de notre village. Hélas la pandémie a mis à mal cet élan. Espérons que l'année 2021 soit plus sereine.

Un projet de valorisation de la route du col de la Madeleine est en court, il s'agit de mettre en valeur l'itinéraire sur les deux versants du col par la présentation sous diverses formes du patrimoine local, qu'il soit naturel, culturel, ou paysager. Porté par le Syndicat Mixte de la Lauzière, il s'inscrit dans le cadre des Espaces Valléens et reçoit un financement local de la CCVA et de la commune de Saint-François-Longchamp en complément d'un important financement Régional et Européen.

Enfin, un dossier de projet de réalisation de toilettes sèches pour les chalets d'alpage de Prarian et d'Argentine a été déposé à la DDT pour l'obtention de subventions.

Paul GUILLARD
Maire délégué de Celliers



BATIETANCHE
73 TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ
TOITURES - TERRASSES - MURS ENTERRÉS

ULLIEL Julien & RODRIGUES Elmano
☎ 09 81 05 95 72

Ponserand
73600 SALINS-FONTAINE
contact@batietanche73.fr

iad
iad



Aurore MONTMAYEUL
Conseillère en immobilier

☎ 06 66 74 67 27
✉ aurore.montmayeul@iadfrance.fr

Suivez-nous sur iad France

iadfrance.fr



ETRAL
TRAVAUX PUBLICS
Réseaux - Génie Civil - Terrassement - Services

Z.A. La Charbonnière - Petit-Coeur
73260 LA LÉCHÈRE
Tél. 04 79 22 58 47
info@etral.fr - Site : www.etral.fr

Barbier
HORTICULTURE



Production et vente :

- Plants de fleurs et de légumes
- Plantes vertes et fleuries
- Arbres et arbustes d'ornement
- Arbres fruitiers

127 rue de Priaigaz - Le Bois - 73260 Grand-Aigueblanche
Tél. 04 79 24 06 51 - barbier.horticulture@gmail.com
www.barbierhorticulture.fr



NANTET
SERFIMRECYCLAGE

GESTION
DES DÉCHETS
—
LOCATION DE BENNES
—
DÉCONSTRUCTION
—
DÉCHÈTERIES
PROFESSIONNELLES
—
CENTRES DE TRI



353, Allée de l'Artisanat – Petit Cœur
73260 LA LECHERE
Tél. : 04.79.22.58.05
www.nantet.com

SECAF
CHARPENTE

225, allée des Artisans
73260 AIGUEBLANCHE
Tél. 04 79 22 95 10
Fax : 04 79 24 21 81
contact@secaf-charpente.fr
www.charpente-secaf.fr



PAUL CHABERT
Maçonnerie - Rénovation

contact@paulchabert.com • 04 79 22 96 76
551 Rue du Plan du Truy - BP 45
73260 GRAND - AIGUEBLANCHE



« **POUVOIR, VOULOIR, SAVOIR, TROIS MOTS QUI MÈNENT LE MONDE** ».

Notre monde précieux c'est Doucy, sa Station, ses Hameaux, ses Habitants, sa Mairie mais aussi l'Ecole du village, c'est donc avec bonheur que nous nous présentons au milieu des enfants scolarisés.

Un début d'installation compliqué, car perturbé par les règles sanitaires qui ont engendré beaucoup de retard dans le suivi de la commune, malgré l'effort inébranlable et l'aide d'une équipe formidable au sein de la Mairie de La Léchère.

Nous les remercions.

*De bas en haut :
Joël CAUMONT,
Ghislaine MORARD
et Charly MINJOZ.*



DOUCY VILLAGE, SES HAMEAUX VILLARET, RACLAZ ET SA STATION



Doucy Village et ses hameaux



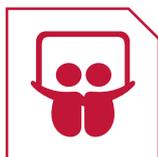
Le Villaret



Station Doucy



Raclaz



TRAVAUX : L'urgence a été réalisée :

- **Doucy - haut du village** : réfection de la route et enrobé, une nécessité pour les riverains,
- **Doucy - centre du village** : la ruelle dangereuse a été aménagée d'un escalier doux, éliminant tout risque de chute (surtout l'hiver),
- Réfection et enrobé d'une partie du chemin rural de l'église,
- **A la demande des enfants un terrain de jeux a été mis à leur disposition** : un terrain sécurisé situé au-dessous du préau de l'école, table, jeux et ombrelle leur a permis de passer de belles journées d'été. Nous peaufinerons pour le printemps 2021,
- **Le sommet du Villaret nécessitait de toute urgence la réfection de la route** : un enrobé propre et durable facilitera la vie de tous les jours aux riverains,
- Dans la continuité de cette route la piste a été refaite et réaménagée en totalité,
- Entrée du Villaret, Route de Reignier, c'est l'entreprise Etral qui disposera un enrochement pour maintenir un talus en mouvement afin que la route principale ne soit pas mise en péril.
- Le Villaret, des travaux ont été effectués sur la piste des Moulins (circuit touristique).

- Le Villaret, une lampe d'éclairage publique solaire a été installée au coin d'une grange sécurisant les lieux dans la ruelle de Reignier.
- Raclaz, un problème récurrent et inquiétant sur les hauteurs nous a obligé à faire procéder à une étude géotechnique. Des travaux importants seront entrepris, suivi de la réfection de la route en Gropon (mur et route 2021),
- Dans la continuité, la piste sera reprise et réhabilitée en totalité au printemps 2021,
- **Piste du Col de la Madeleine** : Promenades touristiques, VTT et agricole sera à son tour complètement rénovée, réaménagée pour le confort de tous – Printemps 2021,
- Dans tous les villages la sécurité a été installée par des marquages au sol – Vitesse limitée à 30km/h ainsi que plusieurs passages piétons dans les 3 villages - Merci de respecter,
- Aménagement et fleurissement dans les 3 villages et à la station qui générerait un aménagement spécial ainsi qu'une installation d'arrosage automatique, idem à Doucy (relié au bassin).
- Un soutien au Trésor de la commune par l'entretien de l'Eglise, viendra à son tour le Musée de Raclaz et prochainement la création d'un Musée de l'Alpage dans l'ancienne fruitière de Doucy ;

Ce patrimoine est à vous, nous avons besoin de votre aide, rejoignez-nous.

Une petite demande particulière pour la beauté des villages, il serait souhaitable que chaque riverain du domaine public entretienne le pourtour de sa demeure, ruelle, mur, chemin etc... Nous ne pouvons pas toujours attendre que la Commune nettoie chez nous.

Rassurez-vous ils viendront, régulièrement ! Il y a tant à faire. Ainsi notre village resplendira d'ordre et de propreté. Merci à tous.

DOUCY STATION

« La petite sœur de Valmorel dans son écrin de rêve »
Les enneigeurs sont installés et fonctionnels.

- 1- Un MAZOT est installé sur la placette dans le cadre de l'animation,
- 2- Une WEBCAM a pris place à l'arrivée du télésiège de Doucy,
- 3- Au pied de l'office de tourisme, une BORNE TACTILE offre les infos nécessaires à la clientèle, mettant ainsi en valeur notre site,
- 4- Un DAB (distributeur à billets) est en place au centre de la station 24h/24h. Tant espéré et réalisé,
- 5- La SALLE EVASION a subi un ravalement à parfaire en 2021,
- 6- Une BORNE destinée à la vente de forfait skieur est installée sur la placette également,
- 7- Nous accueillons pour l'hiver un nouvel organisme de tourisme VACANCEOLE. Nous lui souhaitons la bienvenue.

SUR TOUTE LA COMMUNE

De grands travaux sont à venir :

- Isolation de la Mairie Ecole,
- Création d'un WC public,
- Assainissement Doucy 3^{ème} tranche/réseau sec et pluvial,
- Villaret-Raclaz : Étude d'une microcentrale d'épuration. Suivi de l'enfouissement des eaux pluviales et réseaux secs,
- Éclairage public en Leds,
- Église : Drain face Nord, suivi de l'enrobé de toutes les allées du Cimetière,
- Création de places de parking,
- PLU : Un grand travail est en cours.

Pas à pas pour le bien-être, le bonheur et la douceur de vivre à Doucy, nous œuvrerons sur cette même lignée. Soyez assurés de notre bienveillance.

Ghislaine MORARD,
Maire déléguée de Doucy,

et son équipe municipale
Charly MINJOZ – Joël CAUMONT



Travaux... en images



Doucy - Saint Roch : la ruelle dangereuse a été aménagée d'un escalier doux, éliminant tout risque de chute (surtout l'hiver)



Doucy haut du village : « Réfection de la route et enrobé, une nécessité pour les riverains.



Le haut du Villaret – Aménagement de la route sur hauteur du Villaret



Votre équipe municipale (de gauche à droite), Gilles LABROSSE, Stéphanie CASALTA PRAT, Claudine GROS, François DUNAND, Sybille SAUTEL, Daniel AMATI, **vous souhaite une belle année 2021.**

Les événements concernant le déroulement de l'année 2020, causés par la COVID 19, resteront gravés dans les mémoires.

Cette période de crise sans précédent fut très compliquée pour tous les domaines d'activité, même si nos vies tentent de reprendre un cours normal, la crainte d'un rebond nous oblige à être vigilants.

Au niveau de notre village, toutes les cérémonies et manifestations ont été annulées et risquent de l'être encore dans les mois à venir.

Pour la rentrée 2020/2021 concernant notre école, il a fallu avec l'aide de Mme la Directrice, revoir le fonctionnement et mettre en place le protocole sanitaire de l'éducation nationale.

Une nouvelle enseignante est arrivée, Laure BURVIL, nous lui souhaitons la bienvenue.

Les écoliers ont découvert dans la cour de nouveaux jeux en remplacement des anciens devenus obsolètes.

François DUNAND,
Maire délégué de Feissons-sur-Isère



Travaux... en images

MISE AUX NORMES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Installation d'un élévateur au bâtiment mairie/école a été réalisé.

ECLAIRAGE PUBLIC

Les luminaires vétustes et anciens ont été remplacés par des appareils fonctionnels équipés de LED.





Travaux... en images



SIGNALISATION

Des panneaux conçus par les établissements MONIN ont été installés aux carrefours des routes.



ROUTE DES HAMEAUX

Revêtement en enrobé d'un tronçon de la route de Poyat



AIRE DE JEUX GROUPE SCOLAIRE



PREVISION DES TRAVAUX RETENUS PAR LES ELUS POUR LA PERIODE 2021/2026

- Raccorder le chauffage des appartements de l'ancienne cure à la chaudière à granules du garage,
- Mise aux normes du chauffage de l'église,
- Remplacement des poteaux ciment de l'éclairage public du pied de ville par des lampadaires métalliques,
- Aménagement paysager de la RD990,
- Mise en souterrain des réseaux secs au Croitet,
- Rénovation du toit de la salle des fêtes (printemps 2021).



Nathalie GUYONNET
& Bernard GSELL

Notre vision pour NAVES

Nous succédons avec humilité à Patrick GOHEL et les élus qui l'ont accompagné dans le développement « doux » de Naves. Grâce à la détermination de ces élus, la décennie qui nous précède a vu se concrétiser un programme de développement touristique ayant mis en jeu la communauté de communes et la commune de La Léchère, avec des cofinancements européens, régionaux, départementaux : le refuge du Nant du Beurre, à présent refuge gardé, la nouvelle « maison de la montagne » et la salle polyvalente communale, le bâtiment technique du Tivet avec salle hors-sac ; une route déneigée jusqu'au Tivet et la navette sont venus compléter ces équipements. Ces deux derniers bâtiments sont à présent revenus en propriété communale qui doit donc maintenant en assurer le fonctionnement. Pour compléter ce dispositif, la commune a réhabilité l'ancienne cure à Fontaine pour la transformer en un gîte 12 places classé 4 épis.

La CCVA poursuit encore des aménagements de pistes en altitude et procède pour cela à des acquisitions foncières.

Pour l'agriculture, l'association foncière de Naves (AFP) a été remise en marche avec nouveau président, un programme d'entretien, de défrichage. Il a même été possible d'accueillir un nouvel agriculteur en alpage, transformant sur place le lait en fromages proposés à la vente directe, au grand bonheur des randonneurs.

A présent les finances publiques communales et intercommunales seront moins disponibles : il faudra donc user d'imagination pour mener à bien nos projets.

Une « commission consultative » a été mise en place en juin 2020 et s'est déjà réunie 3 fois : sur la base du volontariat, elle est composée de 14 personnes issues des 4 villages.



Voici nos principaux axes de travail :

SERVICES et INFRASTRUCTURES

Nous souhaitons « booster » l'arrivée du **haut débit** numérique et programmer avec la CCVA la réalisation de l'**assainissement collectif** (Programme Pluriannuel d'Investissement).

Nous avons la volonté que l'**adressage des maisons** (noms de rue et numérotation), indispensable pour la fibre et pour les services de livraisons et de sécurité, soit effective dès 2021 ; nous avons déjà fait des propositions de noms de rues qui sont soumis à l'avis de tous par voie d'affichage avec un cahier en mairie pour enregistrer les observations.

Pour améliorer le cadre de vie des villages, nous proposerons la limitation des **vitesse à 30 km/h**, des aménagements d'espaces avec bancs publics (notamment, place de la fruitière à Grand-Naves, carrefour route de Ronchat à Fontaine, entrée ouest de Grand-Naves...) et le respect du domaine public. Nous limiterons au maximum la cession au privé de parcelles communales dans les villages et leur périphérie immédiate.

Afin de développer le covoiturage et les transports collectifs, nous envisageons des **navettes cadencées** vallée-Naves (vacances scolaires hiver) pour les résidents et les touristes (30% des touristes de Valmorel seraient intéressés par une navette Valmorel-Naves !).

Concernant les énergies renouvelables, le projet de **microcentrale hydro-électrique** de Grand-Naves à Ronchat avance bien et nous souhaitons profiter de la tranchée pour y enfouir la ligne électrique moyenne tension, et y placer le collecteur d'eaux usées (sous réserve de l'accord de la CCVA).



VALORISATION DU PATRIMOINE

Afin de valoriser le travail de collection et d'études historiques réalisé par certains villageois, et faire profiter de cette culture le plus grand nombre, nous avons déjà commencé par l'ouverture au public dès l'été 2020 du **sentier des moulins** et la remise en état des centaines d'anciens outils acquis par la commune en vue d'un lieu d'exposition qui reste à définir.

Le four à pain de Ronchat, la fruitière de Grand-Naves, les chalets d'alpage, les églises baroques, sont autant de lieux qui mériteront une mise en lumière et une utilisation appropriée.



ACTIVITES ECONOMIQUES

Nous poursuivons le soutien à l'**agriculture de montagne** et aux productions de qualité en veillant à une cohabitation sereine des différents acteurs du territoire : l'Association Foncière Pastorale est un outil important.

Si des acteurs souhaitent transformer localement des produits (fromagerie d'alpage ?) ils auront les élus à leur côté. Concernant le pastoralisme ovin, il faudra améliorer la gestion des chiens de berger et envisager rapidement un chalet en substitution aux caravanes : ce chalet de bergers sera communal et loué aux éleveurs, comme nous le conseillent vivement les services de l'Etat.

Afin de favoriser les services aux populations (clientèle touristique et locale) et les « retombées du tourisme », l'implantation d'**un second bar-restaurant** et d'un lieu de vente multi-produits est indispensable. Le cuisinier qui avait un projet dans l'ancienne école de Grand-Naves l'ayant abandonné, nous allons relancer l'affaire par une consultation qui pourrait associer des acteurs locaux dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Concernant le **chalet des Terreaux** inutilisé depuis des décennies, nous avons décidé de lancer un appel à projet très ouvert avec comme seule condition qu'il demeure in fine une propriété communale : la commune étudiera toutes les propositions.

D'autres activités peuvent encore être développées sur Naves, par exemple la location de VTT à assistance électrique, l'accueil des cyclistes sur route (boucle de Nave-Navette...), la réparation ou recyclage d'objets, la transformation du bois, les artisanats, et d'autres que l'on n'imagine pas comme par exemple la production de **sève du bouleau** qui va démarrer en 2021 !



Ancienne école

LOGEMENT

Il y a besoin d'inverser la tendance au trop grand nombre de résidences secondaires en relançant le projet de lotissement à Molençon sans exclure quelques logements locatifs, en proposant de nouveaux terrains constructibles jouxtant le lotissement à Fontaine, en avançant sur la **programmation de l'assainissement collectif** (compétence CCVA) et en se dotant d'outils d'intervention foncière.

Nous proposerons aussi une création d'activité de « conciergerie » qui gèrerait les biens meublés mis en location lorsque les propriétaires sont absents.

Bernard GSELL

Maire délégué de Naves



Chalet des Terreaux





TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT DES RÉSEAUX Molençon





*De gauche à droite :
Mireille RUFFIER-POUPELLOZ,
Anne-Sophie JAY,
Aurore BRUNOD
et Damien MANDOLFO*

Bonjour à toutes et à tous,

En raison du confinement déclaré en mars, l'installation de notre conseil municipal a été repoussée au mois de juin 2020. Enfant de la commune, je connais bien le territoire de Notre Dame de Briançon et m'engage pour un second mandat avec enthousiasme. Pour m'épauler dans cette fonction, Mireille Ruffier Poupelloz (second mandat) - 5^{ème} adjointe et responsable de la commission du personnel, Anne-Sophie Jay et Damien Mandolfo.

Ensemble, nous désirons apporter encore plus de services à la population et redynamiser le territoire.

Dans un contexte impacté par la Covid avec des restrictions sanitaires limitant les relations sociales, nous encouragerons les personnes désireuses d'insuffler de nouveaux projets à la Commune. Tout comme L'Association des Parents d'Elèves, qui a renouvelé son bureau en septembre 2020, nous soutiendrons la création d'un comité des fêtes.

En tant qu'élus, nous restons disponibles pour la population à l'écoute de leurs besoins.





Nous tenons à remercier les associations et les bénévoles, qui animent notre commune en organisant des activités sportives ou des événements festifs. Leur engagement nous permet de partager des moments de convivialité, de solidarité et de détente essentiels au vivre ensemble.

De grands remerciements également aux sapeurs-pompiers bénévoles du Centre de Secours de la Léchère, au plus proche des besoins de la population.

Nous restons également mobilisés et attentifs sur l'avenir de notre groupe scolaire, même si l'effectif est stable avec 33 enfants. Nous tenons à souligner le travail important de mise en œuvre des conditions sanitaires pour accueillir les enfants et remercions l'équipe enseignante Orlane et Delphine ainsi que le personnel communal, Pascale et Sylvie, remplaçante de Brigitte lors de son départ en retraite.

Nous avons une pensée pour nos chers disparus cette année 2020 et leurs familles :

Mme Fernande ALESSANDRIA
Mr André BRUNOD

Mme Simone CATTELIN
Mme Gilberte DONAZZOLO

En attendant le bonheur de partager des moments joyeux, nous sommes à vos côtés et à votre écoute pour cette nouvelle année 2021 et vous présentons tous nos vœux de bonheur et de santé.

Merci à tous et à toutes pour votre confiance et prenez soin de vous.

Aurore BRUNOD,
Maire déléguée de N.D. de Briançon



Les investissements de la commune

- Une partie du groupe scolaire fait peau neuve. Les sols ont été vitrifiés et les murs du couloir recouverts de toile de verre arborent aujourd'hui de nouvelles couleurs.
- Le merlon derrière l'usine s'est terminé en août. Cet ouvrage entièrement financé par le département permet de mettre en protection l'usine de Carbone Savoie et la RD97 en cas de chutes de pierre volumineuse.

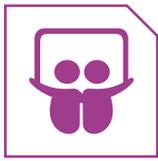
- Le long processus de numérotation des rues s'achève enfin. Il permet de faciliter votre quotidien et celui des prestataires pour les services de soins à domicile, de secours ou de livraison.
- En début d'année, il est prévu d'aménager et sécuriser le carrefour au niveau de la rue des acacias et de la rue des pins.
- La Maison des services est désormais ouverte toute la journée du lundi au vendredi 9h-12h/13h30-17h30. Karine Bufi et Marc Vettard vous accompagnent dans vos démarches avec toujours autant de professionnalisme.



Merlon RD 97 pôle industriel



Travaux de peinture du couloir école de N.D.B



De gauche à droite :
Daniel COLLOMB, Christelle DUCOGNON,
Jean-François ROCHAIX, Caroline PES,
Philippe VERJUS, Fabienne GUILLOT-
HEDOUX

Les élus de Petit-Cœur vous remercient
de la confiance que vous leur avez
accordée lors des élections municipales.

Le contexte sanitaire a décalé notre
installation à la fin mai.

Nous avons néanmoins, dans la dynamique du conseil précédent, réalisé d'importants travaux dans ce contexte particulier :

- Réfection de la chaussée rue de la fromagerie,
- Suppression des poteaux « béton » dégradés vers l'usine Ferropem, qui ont été remplacés par des candélabres métalliques. Nous avons profité de ces travaux pour enfouir les réseaux,
- Réfection d'une toiture du groupe scolaire,

- Changement du planché à la sacristie de l'église,
- Divers travaux pour la sécurité des usagers à l'école et au cimetière (main courante, rampe, ...)

Les élus de Petit Cœur vous souhaitent à vous et à vos proches tous leurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Philippe VERJUS

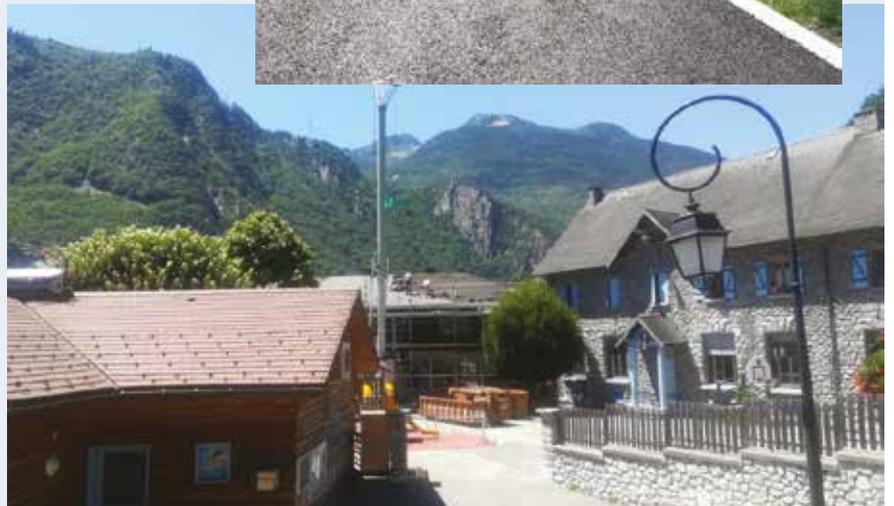
Maire délégué de Petit-Coeur

Travaux... en images

*Revêtement et enrobé
rue de la fromagerie*



Enrobé d'un chemin piéton derrière l'église



Réfection du toit du groupe scolaire



Les Ladettes

Bonjour à toutes et à tous,

En cette année particulière, je voudrais tout d'abord vous remercier pour la confiance que vous nous avez renouvelée pour ce nouveau mandat.

La crise sanitaire a décalé dans le temps les travaux que nous devons réaliser. Cependant, nous allons terminer les travaux d'aménagement de l'alpage qui s'étend des Ladettes jusqu'à la Montagne d'en bas afin de permettre l'entretien de notre patrimoine.

Les travaux d'entretien et de confortement de voiries vont être poursuivis.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que cette année, nous avons tous pu remarquer à quel point les associations qui œuvrent habituellement pour animer le village nous ont manquées.

Contraints d'annuler toutes les manifestations prévues dont le repas des aînés, la vie du village est devenue soudainement plus monotone, ce qui montre l'importance du lien social.

Dès que la situation sanitaire le permettra, une de nos actions prioritaires sera d'apporter notre soutien aux associations et aux initiatives de particuliers afin de restaurer au plus vite ce lien si important pour le bien-être de chacun.

Enfin pour les années à venir, nous continuerons à œuvrer pour le bien commun, pour le maintien de notre école et restons persuadés qu'ensemble nous conserverons nos spécificités de village de montagne. Nous resterons à votre écoute et serons attentifs à vos remarques afin de faire évoluer nos actions.

Dominique COLLIARD
Maire délégué de Pussy



Robert et Sylvie se joignent à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2021.

Numéros Utiles

MAIRIE BONNEVAL

35 route de la Duchère
Bonneval 73260 La Léchère
Lundi : 8h30-11h30
Vendredi : 8h30-11h30
☎ 04 79 22 52 78
✉ mairie.bonneval@lalechere.fr

MAIRIE CELLIERS

La Chapelle 73260 La Léchère
Jeudi : 8h30-11h30
☎ 04 79 24 05 05
✉ mairie.celliers@lalechere.fr

MAIRIE DOUCY

Chef-lieu 73260 La Léchère
Mardi : 13h30-17h
Jeudi : 13h30-17h
☎ 04 79 24 02 84
✉ mairie.doucy@lalechere.fr

MAIRIE FEISSONS-SUR-ISÈRE

9 place de la Mairie
Feissons-sur-Isère
73260 La Léchère
Lundi : 16h-18h
Jeudi : 10h-12h
Vendredi : 16h-18h
☎ 04 79 22 51 70
✉ mairie.feissons-sur-isere@lalechere.fr

MAIRIE NAVES

Fontaine 73260 La Léchère
Mercredi : 13h30-17h
☎ 04 79 24 01 73
✉ mairie.naves@lalechere.fr

MAIRIE PETIT-CŒUR

198 rue Saint Eusebe de Cors
Petit-Coeur 73260 La Léchère
Lundi : 13h30-16h30
Mercredi : 8h30-11h30
☎ 04 79 22 50 69
✉ mairie.petit-coeur@lalechere.fr

MAIRIE PUSSY

La Cour 73260 La Léchère
Mardi : 8h30-11h30
Vendredi : 13h30-16h30
☎ 04 79 22 51 77
✉ mairie.pussy@lalechere.fr

MAISON DES SERVICES

136 place de la Gare Notre Dame
de Briançon 73260 La Léchère
Du lundi au vendredi :
9h-12h / 13h30-17h30
☎ 04 79 09 63 77
✉ maisondesservices@lalechere.fr



MAIRIE DE LA LÉCHÈRE

82, rue des Jeux Olympiques
73260 La Léchère
Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 17h
☎ 04 79 22 52 44
✉ mairie@lalechere.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

82, rue des jeux Olympiques
73260 La Léchère
Du lundi au vendredi :
9h - 12h / 13h30 - 17h
☎ 04 79 08 75 10
Levée du courrier à 14h30

POLICE RURALE

☎ 04 79 22 76 07
police.rurale@lalechere.fr

ASSAINISSEMENT VEOLIA

☎ 09 69 32 34 58

EAU POTABLE (SUEZ EAU)

Service clientèle :
☎ 09 77 408 408
(Prix d'un appel local)

Urgences techniques :

☎ 09 77 401 134
09 77 401 130
(Prix d'un appel local)
24h/24 - 7j/7

DÉCHETTERIE DES COMBES

Du 1^{er} mars au 31 octobre
Lundi, mercredi et samedi :
8h30 - 12h
Tous les après-midi :
14h - 18h30

Du 1^{er} novembre au 28/29 février

Lundi, mercredi et samedi :
8h30 - 12h
Tous les après-midi :
14h - 17h
☎ 04 79 22 67 45

Fermée toute l'année le dimanche

RÉGIE ÉLECTRIQUE AIGUEBLANCHE

646 rue du Plan du Truy
Du lundi au vendredi
8h30 - 12h / 14h - 17h30
Accueil : ☎ 04 79 24 64 56
Dépannage : ☎ 04 79 22 93 88
(Hors horaires de bureau)
24h/24 - 7j/7

CENTRE DE SECOURS DE LA LÉCHÈRE

☎ 04 79 22 51 48 (18 ou 112)



Atelier de Métallerie
Maintenance Mécanique
Industrielle

A3MI
UGIMETAL

Deville-Duc Gérard
06 23 89 30 42
04 79 89 08 39

134 Rue du Vernay
ZA du Vernay
73730 **CEVINS**

Mail : a3mi@orange.fr
www.deville-duc-metal-savoie.fr

mederis
Créa • Réno • Déco

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE RÉNOVATION DE BÂTIMENT

04 79 22 69 57
contact@mederis.fr

Château-Feuillet, 73260 LA LÉCHÈRE



Petit-Cœur - 73260 LA LÉCHÈRE
Tél : 04 79 22 50 06
Fax : 04 79 22 59 26
Email : entjmvallier@wanadoo.fr

E U R L
JM VALLIER
MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

Roux - Mollard



mardi au samedi
7h30-12h30 / 15h-19h
dimanche 8h30-12h

Grande rue
73260 Aigueblanche
04 79 41 65 88

boucherierouxmollard@outlook.com

GARAGE LECAS



PEUGEOT



361 ZAC de la Petite Prairie
73260 **AIGUEBLANCHE**

04 79 24 39 78
sarl.lecas@wanadoo.fr



Faire plus pour votre bien



Estimer . Acheter . Vendre . Louer

MANDATAIRE IMMOBILIER
Ancien, Neuf, Commerces

Cadière Marie-Claude
06 78 05 18 16
marieclaude.cadiere@orange.fr

Digit Re Group - Agenc commercial n° 398 177 576 RSAC Chambéry

RUFFIER PÈRE & FILS

Ruffier père et fils réalisent
de la menuiserie
intérieure et extérieure.

Comme le veut l'artisanat sérieux,
leur travail s'échelonne
de la petite tâche,
à la réalisation d'ouvrages cossus,
de l'atelier à la pose.



S.A.S. RUFFIER MENUISERIE Province de Tarentaise Savoie
41, allée de Quinson 06 83 81 92 93
Le pan du Truy 06 76 17 31 40
73260 AIGUEBLANCHE ruffier.menuiserie@orange.fr



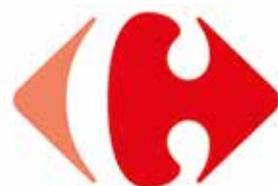
**VENTE ET RÉPARATION TOUTE MARQUE
TOUT MATÉRIEL DE MOTOCULTURE**

04 79 24 55 41
52 rue de l'église - Grand Coeur
73260 AIGUEBLANCHE

Carrefour *market*

MOÛTIERS

groupe  provencia



Lundi au jeudi : 8h15 - 20h,
Vendredi : 8h15 - 20h30
Dimanche : 8h30 - 12h30



 provencia
Savourez nos terroirs

SUSHI
DAILY



La Passion du Fait Main
Votre Artisan du Sushi

Garage PAVIET-ROCHE



Dépannage 24h/24 (agrément Assurances)
Mécanique • Carrosserie (agrément Assurances)

ZA La Charbonnière - Petit Coeur 73260 LA LECHERE

☎ 04 79 22 51 09

www.garagepavietroche.fr



AGENT OFFICIEL